LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 13.724 — TRENTE-NEUVIÈME ANNEE — JEUDI 3 SEPTEMBRE 1914

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : 1 fr. — Réclames : 1.75. — Faits divers : 3 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr — Chronique Locale : 10 fr.
Les Insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

LA GUERRE

Nouveaux engagements dans le Nord

Les Anglais détruisent un corps de cavalerie allemand et s'emparent de dix canons

Les Russes, ça compte !

Il était entendu que les Russes, ça ne comptait pas. Mais on commence à s'apercevoir que ça compte... On s'en aperçoit en Allemagne et aussi en Autriche.

L'Allemagne et l'Autriche avaient fait ce petit calcul : « Sans doute, les Russes se dirigent vers nos frontières. Mais qu'importe ? Les Russes mobilisent lentement. Les Russes se mettent en marche lentement. Les Russes avancent lentement. Avant qu'ils puissent nous menacer de façon sérieuse, nous en aurons fini avec la France, et alors les cosaques auront affaire à nous. »

Qu'importe ?

Il n'est pas douteux à présent qu'il importe beaucoup.

Les Russes ont mobilisé beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu.

Les Russes se sont mis en marche beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu.

Les Russes avancent beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu.

Et si rapidement que non seulement la frontière allemande a été franchie, non seulement la frontière autrichienne a été franchie, mais la Prusse orientale d'une part et la Galicie autrichienne de l'autre se sont trouvées progressivement entamées, occupées, envahies.

L'ouragan s'est précipité : il bouscule tout sur son passage.

La menace russe se dresse donc de jour en jour plus redoutable en face de la présomption austro-allemande.

On se décide à s'en émouvoir à Berlin devant les progrès toujours croissants de l'avance russe vers la capitale allemande. On prend le parti de s'en inquiéter à Vienne à la suite de la déroute que les troupes russes viennent d'infliger aux Autrichiens en Galicie. Et alors, voici que, depuis quarante-huit heures, l'Allemagne et l'Autriche rappellent une partie de leurs troupes jusqu'à présent tournées contre la Belgique et la France pour les envoyer au secours des territoires envahis par les Russes.

Ainsi s'affirme la faillite du plan austro-allemand.

On rappelait ces jours derniers l'orgueilleuse formule dans laquelle le haut commandement allemand avait enfermé sa doctrine : « Même la perte de Berlin est de peu d'importance si, au prix de cette perte, on parvient, en temps voulu, à dominer l'ennemi principal. »

« En temps voulu » : voilà précisément le hic !

Les Allemands, même avec la coopération des troupes autrichiennes, ne dominèrent pas l'ennemi principal « en temps voulu », si tant est qu'ils le dominent jamais. La résistance contre les Allemands et les Autrichiens s'exerce chez nous avec des fortunes diverses, et dont certaines nous sont pénibles, mais elle sera longue et elle épuisera de plus en plus rudement des forces ennemies qui auront peine à s'approvisionner en vivres et plus encore à renouveler leurs munitions. Or, si ces forces ennemies vont s'épuisant, par quels moyens la coalition austro-allemande pourrait-elle songer à les reconstituer ?

Elle y songera d'autant moins que, ainsi qu'on le voit, il lui faut d'ores et déjà se préoccuper de faire face à l'invasion russe plus tôt, beaucoup plus tôt qu'elle ne l'avait supposé.

Les mêmes états-majors qui avaient cru ou qui avaient feint de croire que « même la perte de Berlin » serait « de peu d'importance » sont aujourd'hui contraints de modifier tout leur plan de campagne avant même que Berlin ait vu arriver l'ennemi.

La menace a suffi là où l'on prétendait que l'acte même serait sans effet.

C'est ce que M. Jean Herbette annonçait avant même que le désastre autrichien en Galicie ne fût un fait accompli. « Que nous faut-il ? écrivait il y a quelques jours notre distingué confrère. Que l'offensive russe entame suffisamment l'Allemagne pour l'obliger à diviser ses forces. Ce résultat ne pourra-t-il être atteint que le jour où le grand-duc Nicolas passera sous l'arche du Brandenburger Tor, l'arc-de-triomphe en plâtre de Berlin ? Certainement non. L'Allemagne peut se sentir menacée bien avant. » L'Allemagne, et l'Autriche également. Aussi M. Jean Herbette montrait-il d'ores et déjà « chacun des deux larrons pris à la gorge dans sa propre maison ».

Depuis lors, l'éventualité envisagée s'est produite, et elle s'est produite dans les pires conditions pour l'Allemagne et pour l'Autriche.

Les deux puissances alliées se sentent menacées chez elles.

Les deux larrons sont pris à la gorge dans leur propre maison.

Et s'ils se trouvent ainsi contraints de se débattre contre la formidable étreinte, comment leur resterait-il assez de force pour égorger les honnêtes gens ?

CAMILLE FERDY.

Le bluff allemand

Paris, 2 Septembre.

Le correspondant du *Daily Mail* à Milan, annonce qu'un éminent homme d'Etat, de réputation européenne, s'exprima comme suit au sujet de la situation de l'Allemagne :

L'Allemagne, se fiant à sa réputation de 1870, et à ce fait qu'au moment de l'annexion de la Bosnie l'Allemagne avait tenu avec succès le pistolet braqué sur la tête de la Russie, l'état-major général allemand croyait son armée irrésistible, son plan parfait.

Elle a saisi l'occasion du différend entre l'Autriche et la Serbie, pour traiter l'Autriche comme un chien en laisse. Dans l'Europe entière, les diplomates et les politiciens allemands se vantaient que l'armée allemande serait à Paris le 26 août. Ils croyaient que cela se ferait commodément, avant que les Russes fussent prêts. Ils raillaient le corps expéditionnaire britannique ; de même que Napoléon, ils voulaient battre leurs ennemis séparément. Après avoir écrasé la France, ils voulaient à loisir se retourner et battre la Russie, mais les Allemands ont prouvé qu'ils n'étaient pas des Napoléons ; ils oubliaient que la France de 1914 n'était pas la France de 1870 ; ils oubliaient l'héroïsme des Belges ; ils oubliaient Kitchener et l'avalanche russe, qui, ayant eu le temps de se renforcer, s'est précipitée sur l'Allemagne.

Nous savons maintenant que ce qui paraissait être une confiance sans réserve dans la force, n'était autre chose que du bluff.

Les Forces militaires de l'Empire Russe

L'énorme organisme russe qui est entré en mouvement comprend avec les rengagés et les cosaques environ 1.460.000 hommes de troupes actives se décomposant ainsi :

Active, trois classes	1.320.000
Servant 4 ans ou rengagés	86.000
Cosaques de Russie d'Europe	60.000
	1.466.000

Il convient d'ajouter à cet effectif, la garde frontière qui se compose de 60.000 hommes. C'est un corps spécial qui ,en temps de paix, dépend du ministre des Finances, et en temps de guerre, du ministre de la Guerre, qui est de tout temps armé et organisé.

Les ressources en réservistes instruits approchaient de quatre millions d'hommes en 1913 et s'augmentent chaque année de 150.000 par suite de l'élévation du chiffre des contingents. La milice comprend environ un million d'hommes instruits, comparables à nos territoriaux, et plus de huit millions d'hommes non instruits, d'âge et en état de porter les armes.

Un homme s'est rencontré dans l'Empire russe, qui depuis un an a su réformer l'administration de cet immense organisme : c'est le général Soukhomlinow, ministre de la Guerre en Russie. Il est parvenu à faire rattacher au ministère de la Guerre certains rouages très importants : chef de l'état-major général, inspecteurs généraux particuliers à chaque arme, etc., qui dépendaient, non de lui, mais directement de l'empereur.

La tâche était ardue, car un grand nombre de ces hauts postes étaient occupés par des membres de la famille impériale. Grâce à son intelligente énergie, le général Soukhomlinow est arrivé à ses fins : tous ses organes, jusque-là indépendants, agissent maintenant suivant une impulsion unique. Cette excellente mesure n'a pas tardé à faire sentir ses heureux effets.

L'armée russe a un armement très bon. L'infanterie a le fusil de 7mm62, à chargeur de cinq cartouches, balle pointue, baïonnette du type français, plus courte et plus forte, toujours portée au bout du fusil.

L'artillerie utilise le canon de 76mm2, à boucliers, cinq coups par minute en tir rectifié. Chaque pièce est alimée à 400 coups par pièce.

Les Russes possèdent aussi une très bonne artillerie lourde composée d'obusiers de 152mm et de canons de 106mm.

(Du *Figaro*).

La situation

(Communiqué officiel)

Paris, 2 Septembre.

A notre aile gauche, dans la journée du 1er septembre, un corps de cavalerie allemand, dans sa marche vers la forêt de Compiègne, a eu un engagement avec les Anglais, qui lui ont pris 10 canons. Un autre corps de cavalerie allemand a poussé jusqu'à la ligne Soissons-Anizy-le-Château.

Dans la région de Rethel et de la Meuse, l'ennemi n'a manifesté aucune activité.

En Lorraine, nous avons continué à progresser sur la rive droite du Sanon. Au sud, la situation est inchangée.

En Haute-Alsace, les Allemands semblent n'avoir laissé devant Belfort qu'un rideau de troupes.

Dans la région du nord, on ne signale pas d'ennemis à Lille, Arras, Douai, Béthune et Lens.

On annonce de Belgique que des fractions appartenant à plusieurs corps d'armée allemands sont mises en mouvement vers l'est et rentrent en Allemagne.

Le ministre de la Guerre, accompagné de M. l'inspecteur général Février, est allé ce matin au Val-de-Grâce, visiter les blessés militaires, auxquels il a adressé des paroles de réconfort et d'encouragement. M. Millerand a félicité le personnel civil et militaire, dans les rangs duquel se trouvent notamment, au Val-de-Grâce, les professeurs Walther, Jalaguier et la doctoresse Nageotte.

La tactique française jugée par le général von der Goltz

Paris, 2 Septembre.

Un de nos confrères reproduit un article que le fameux général Von der Goltz, nommé récemment gouverneur général des territoires belges occupés par les Allemands, vient de paraître dans le journal *Le Tag*.

Il raconte, à propos de la grande bataille du 20 août en Lorraine, quelle fut la surprise des Allemands devant l'offensive française. Nous avions, dit-il, les regards tournés vers Namur, et n'attendions pas une sérieuse offensive en Lorraine dans les premiers jours de la guerre.

En 1870, la tactique française consistait à laisser les Allemands s'épuiser autour des forteresses et ceintures de fortifications pour tomber sur eux ensuite. Mais l'armée française a pris peu à peu l'offensive. Nous comptions sur d'énergiques contre-attaques des Français, mais à un moment plus éloigné du début des hostilités.

C'est un motif particulier qui a déterminé les Français à sortir de leurs lignes. Sur ce point, on ne peut tirer que des présomptions de la situation générale.

Dans la bataille moderne, il n'est plus guère possible de jeter les masses disponibles d'une aile vers l'autre, quand celle-ci est menacée. Les effectifs énormes des armées actuelles ont rendu cette manœuvre impossible.

Il en ressort cette conjecture, que l'irruption hâtive des Français en Lorraine, avec des forces considérables, eut lieu dans l'intérêt de l'aile gauche alliée, combattant sur la frontière franco-belge. Cette tentative échoua à cause des grandes pertes des Français, mais on ne peut en faire aucun reproche à leurs chefs.

Si la cause de cette attaque est bien celle que j'ai supposée, cette offensive était justifiée. De plus, elle fut exécutée en temps opportun.

Notre confrère ajoute que depuis la rédaction de ce jugement, qui n'est certes pas dicté par la sympathie de Von der Goltz, qui concluait en donnant un bon point à la tactique française, il eût pu en ajouter un nouveau pour la même offensive en Lorraine.

Les Allemands évacuent le Pas-de-Calais

Boulogne-sur-Mer, 2 Sept.

On annonce que les Allemands ont évacué le Pas-de-Calais.

De nombreuses personnes retournent à Roubaix, Lille, Tourcoing, etc.

La Défense de Paris

Paris, 2 Septembre.

On tient de bonne source que dès maintenant, sur les 225 kilomètres de périphérie de son camp retranché, Paris est en état de recevoir l'offensive allemande.

On comprendra qu'on n'entre pas dans des détails plus précis.

M. P. Renaudel écrit à ce sujet dans l'*Humanité* :

Avant-hier, le bruit allait s'enflant que si les Allemands approchaient de Paris jusqu'à le toucher, le gouvernement avait décidé de considérer la capitale comme ville ouverte. Une telle conception qui aurait soulevé nos vieux faubourgs populaires ne pouvait pas être envisagée ou acceptée par le Conseil des ministres. Elle ne l'a pas été. Aucune évacuation militaire ne sera faite. Tout sera tenté pour empêcher l'envahisseur d'arriver jusqu'à Paris. Tout sera exécuté pour que Paris soit en état de se défendre. Paris sera défendu avec énergie. Voici ce qui est.

Les terrassiers parisiens et la défense nationale

D'autre part, M. L. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., fait dans la *Bataille Syndicaliste*, le récit du spectacle réconfortant donné par les terrassiers parisiens et leurs camarades du Bâtiment :

Ils étaient deux mille terrassiers, maçons, menuisiers, charpentiers, etc., réunis à la Maison des Fédérations, deux mille qui avaient répondu à l'appel de leurs syndicats, et qui venaient recevoir les dernières instructions pour les travaux urgents que les circonstances actuelles réclament d'eux.

Dans la nouvelle salle, à peine achevée, et pas encore aménagée, réunis par petits groupes, les gars de la terrasse, aux visages bronzés par le soleil, s'entretenaient de la situation. Pas une parole de découragement n'était échangée, sur les figures, pas un signe d'abattement, nous retrouvions nos « terrasbals » aussi résolus, dans ces heures difficiles, que nous les avions connus dans les périodes de grève.

Ah ! que j'aurai voulu que tous les porteurs de mauvaises nouvelles, tous les alarmistes, assistent à cette réunion, pour retremper un peu leur courage défaillant, au contact de ces gars simples, mais robustes de bonne volonté. Comme je me suis réjoui, à ce spectacle, d'avoir, avec mes camarades, développé dans les masses ouvrières ces sentiments de résistance et d'audace, effroi de nos bourgeois, sauvegarde de l'heure présente.

Comme j'ai senti qu'ils communiaient avec moi, lorsque je leur précisais les difficultés de logement et de nourriture qu'ils rencontraient. Quels applaudissements nourris accueillirent la déclaration que leurs pioches seraient aussi utiles à la défense du pays que les fusils des combattants.

Un grand souffle a passé sur cette réunion improvisée, lorsque l'on déclara qu'il fallait vaincre pour le salut de la civilisation démocratique internationale, représentée par la France.

Oui, le gouvernement peut compter entièrement sur le dévouement et l'abnégation de ceux qui partiront ce matin pour exécuter les ouvrages nécessités par la situation.

Nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'il se trouve des officiers du génie sachant les comprendre pour les commander.

Ceux-là qui partent ont été élevés à la rude école de l'adversité, rien ne les rebutera, pourvu qu'ils rencontrent des chefs sympathisants.

Leur état d'âme est toute dans cette réflexion que me faisaient plusieurs d'entre eux : « Ne pourrait-on pas avec nos pioches nous donner des fusils ? »

Ces travailleurs, comme ceux qui sont partis rejoindre leur corps, savent qu'aujourd'hui ce n'est plus à la tribune des Congrès internationaux qu'il faut défendre nos idées, mais par la force des armes, pour faire taire la gueule des canons impérialistes.

Cela est un sûr garant contre les défaillances prolétariennes.

A la hauteur de sa mission, hier, la classe ouvrière le restera aujourd'hui partout où son activité utile pourra s'employer.

C'est un réconfort.

Contre les avions allemands

Paris, 2 Septembre.

Une personnalité en relation avec l'aéronautique militaire a fait à un de nos confrères les déclarations suivantes au sujet des vols des aviateurs allemands au-dessus de Paris :

L'autorité militaire organise ou a organisé, en avant, en arrière et sur les flancs de la capitale, dans des positions heureusement choisies, des postes chargés de surveiller l'horizon de la zone parisienne.

Ces postes seront, ou sont déjà reliés de façon à pouvoir informer rapidement les champs d'aviation du camp retranché de Paris de la venue d'appareils allemands, pour que les appareils de nos aérodromes soient prêts à tous moments à prendre leur vol afin de venir défendre Paris.

D'autre part, un service de veilleurs est en voie d'organisation ou est organisé sur les monuments les plus élevés de la capitale et on va disposer en des endroits convenables des postes de tirailleurs chargés de tirer sur les avions allemands.

La difficulté est de faire assister ces postes de chefs ou de militaires capables de distinguer un avion allemand des avions français afin d'éviter des erreurs.

La même personnalité a ajouté qu'on songe aussi à créer à Issy-les-Moulineaux un poste d'aviateurs militaires ayant aussi la mission de donner la chasse aux aéroplanes.

On parle enfin de faire camper aux Invalides des appareils militaires chargés de la même tâche.

Les effets de notre artillerie

Le récit d'un commandant allemand

Cette, 2 Septembre.

Un commandant allemand fait prisonnier, interné au fort Richelieu, à Cette, a fait un émouvant récit qui témoigne des effrayants ravages que produit l'artillerie française dans les rangs de nos ennemis. Ce commandant est encore presque affolé par la vision d'horreur de la bataille à l'issue de laquelle il se rendit.

« — Nous étions 5.000, dit-il, assemblés vers le Nord de Lunéville, quand nous fûmes surpris par des troupes françaises qui, venant de tous côtés, nous imposèrent le combat. L'artillerie intervint et, l'infanterie aidant, nous fûmes inondés d'une épouvantable pluie de feu ; mes hommes tombaient comme des mouches ! Quel horrible tableau ! Jamais plus je ne ferai la guerre !

« Après deux heures de cette lutte, des 5.000 que nous avions été, quelques centaines restaient à peine. Comme je voyais que toute résistance était inutile et que nous avions fait notre devoir jusqu'au bout, je rassemblai les 11 officiers et sous-officiers qui restaient et je leur demandai s'ils n'étaient pas d'avis de se rendre. Mes hommes acceptèrent ma proposition, et aussitôt un soldat me remit sa chemise blanche que j'arborai au bout d'un Mauser. L'artillerie qui était installée devant nous s'arrêta, mais une batterie qui n'avait pu apercevoir notre drapeau blanc continua, et pendant une demi-heure encore les boulets pleuvant autour de nous fracassèrent les têtes et les corps. Enfin, la canonnade cessa, et quand nous nous rendîmes, nous n'étions plus que 300. »

La Guerre en Belgique

Le bourgmestre de Bruxelles proteste contre les mensonges allemands

Ostende, 2 Septembre.

M. Max, bourgmestre, a fait afficher l'avis suivant sur les murs de Bruxelles :

Le gouverneur allemand de la ville de Liége, le lieutenant général von Kolow, a fait afficher l'avis suivant aux habitants de la ville de Liége :

« Le bourgmestre de Bruxelles a fait savoir au commandant allemand que le gouvernement français avait déclaré au gouvernement belge son impuissance à l'assister dans son offensive en aucune manière, attendu qu'il se voit forcé lui-même d'être sur la défensive. »

J'oppose à cette affirmation le démenti le plus formel.

Signé : MAX.

Cette dernière phrase est imprimée en gros caractères.

Les Allemands continuent à se retirer de Belgique

Anvers, 2 Septembre.

D'autres trains ont emporté cette nuit des soldats allemands vers l'Est.

Chaque jour, une partie du territoire belge est évacuée.

La Campine qui, il y a 15 jours encore, était infestée de uhlans massacreurs et incendiaires, est soulagée.

De Turnhout à Courtrai, en suivant la ligne Moll-Malines-Termonde-Audenarde, le pays est libre.

On peut aller sans danger réel d'Anvers à Ostende avec arrêt à Gand.

Bruxelles, lui-même, se vide de sa soldatesque.

Déjà, on peut circuler sans ennui jusqu'à Berchem.

Ce sont là d'heureuses constatations

Le général von Bulow fut tué par une sentinelle allemande

Anvers, 2 Septembre.

On apprend aujourd'hui que le général major Von Bulow, que l'on croyait tombé près de Liége, a été tué par des sentinelles allemandes lors d'une course en auto, la voiture n'ayant pas stoppé à l'ordre de la sentinelle.

Trahison turque

Le "Breslau" et le "Gœben" vont repartir

Odessa, 2 Septembre.

On annonce que le « Gœben » et le « Breslau » auraient repris une partie de leurs équipages allemands et embarqué des munitions, dont 300 obus.

En Albanie

Les insurgés musulmans entrent à Valona et menacent Durazzo

Durazzo, 2 Septembre.

Les ministres étrangers, réunis hier, à 10 heures du soir, à la légation italienne, ont décidé de demander au gouvernement albanais quelles garanties il donnera aux sujets étrangers résidant à Durazzo en présence de l'aggravation de la situation de la ville et du mécontentement résultant du manque de paiement des appointements des fonctionnaires.

Hier matin, le ministre de Roumanie, comme doyen, a fait une démarche concertée auprès de Turkhan Pacha, qui a réservé sa réponse. Les insurgés ont envoyé hier matin aux ministres des puissances une lettre dans laquelle ils rappellent leur confiance dans le départ du prince de Wied, mais comme ils n'ont constaté aucun résultat, il préviennent qu'ils veulent réaliser leur programme déjà annoncé, et ils invitent les ministres à pourvoir à leur sauvegarde et à celle de leur ressortissants.

Les ministres réunis à midi ont formulé leur réponse, disant que des pourparlers ayant été entamés auprès du gouvernement albanais, en vue d'une solution pacifique de la question, ils le priaient d'ajourner toute action jusqu'à la conclusion des pourparlers.

Les insurgés ont remis aussi à Jussus Effendi, pour être comuniquée au peuple, une lettre disant que le délai fixé pour l'accord avec les citoyens étant expiré, et le prince n'étant pas parti, ils attaqueront et bombarderont la ville si, dans un délai très court, qu'ils ne feront pas connaître, elle est disposée à se rendre.

Le gouvernement n'a pas encore autorisé la réunion des notables de la ville, dont il veut connaître auparavant la décision.

Durazzo, 2 Septembre.

A la suite de quelques tirs exécutés par l'artillerie de la défense, les insurgés ont répondu par quelques coups de canon.

Un projectile est tombé à 50 mètres en-deçà des retranchements et deux autres, évidemment dirigés contre le palais royal, sont tombés, un dans la mer, l'autre près des maisons de la ville.

Une panique règne parmi les habitants.

Valona, 2 Septembre.

Les premiers détachements d'insurgés, précédés du drapeau turc, sont entrés paisiblement dans la ville. Les autres campent dans les faubourgs.

On ne signale aucun incident.

La valeur de Valona

La prise de Vallona par les insurgés musulmans a une grande importance, car Vallona est le point stratégique le plus important de l'entrée de l'Adriatique.

Vallona est située au fond d'une baie spacieuse et très sûre entre les caps Treporti et Linguella, qui peuvent recevoir des ouvrages de défense et faire de Vallona une base navale imprenable. Sur la langue de terre qui se termine au lac Linguella s'élève le mont Vasilio de 848 mètres d'altitude. A l'ouverture de la baie est l'île Saseno, île élevée qui la couvre. La passe entre Saseno et Linguella est d'environ 5 kilomètres.

La baie très profonde qui se dirige du

sud-est vers le nord et s'ouvre largement à l'ouest a des fonds qui atteignent 45 à 50 mètres presque à toucher la terre ; son ouverture devant le cap Treporti est de cinq milles (9 kil. 250), et de ce cap au fond de la baie il y a une distance de plus de 10 milles.

La baie de Valona offrirait donc un mouillage pour les flottes les plus considérables, et sa situation, à 72 kilomètres seulement d'Otrante sur la côte italienne, lui donne la maîtrise de l'Adriatique et en fait une menace pour l'Italie si elle tombait dans des mains capables de tirer tout le parti possible des avantages qu'elle présente.

Athènes, 2 septembre.

Essad Pacha a été reçu par le président du Conseil hellénique. Il part demain pour Nisch, viâ Salonique.

Valona, 2 septembre.

Le gouvernement britannique a rappelé son délégué à la Commission de contrôle albanais, qui ne retournera plus à Durazzo.

L'Italie et la Guerre

L'Autriche organise la défense de sa frontière vénitienne

Belgrade, 2 Septembre.

Une dépêche de Vienne annonce qu'on pousse activement, en Autriche, la construction, entre Bozen, Frezons et Fost, à la frontière vénitienne, des retranchements-redoutes.

On déclare que ce ne sont là que des mesures préventives, mais dans les cercles bien informés, on assure que c'est en présence de l'action imminente de l'Italie que le gouvernement austro-hongrois met sa frontière en état de défense.

Tous les hommes valides d'Autriche sont sous les drapeaux. On ne voit plus dans les villages et villes que des femmes, des enfants et des vieillards.

En Russie

Saint-Pétersbourg change de nom

Saint-Pétersbourg, 2 Septembre.

Le tsar a décidé hier, 1er septembre, que la capitale de la Russie s'appellerait désormais « Petrograde ».

Le sentiment populaire accueille avec enthousiasme la rectification du nom de la capitale, dont l'ancienne appellation a terminologie germanique.

Les victoires serbes

La Bataille du Jadar

Nouveaux renseignements. — La défaite des Autrichiens fut complète

Nisch, 2 Septembre.

D'après les renseignements complémentaires qui, peu à peu, arrivent sur la bataille du Jadar, cette bataille semble avoir une importance qu'on ne soupçonnait pas tout d'abord. Les forces des Autrichiens comprenaient dix divisions, soit 200.000 hommes. Les nôtres étaient de beaucoup inférieures. Le front d'attaque s'étendait, pour les forces ennemies, sur 150 à 180 kilomètres, et ses flancs étaient appuyés par la ligne Lioubovia-Srebrnitza-Chabatz-Klenac.

L'ennemi avait à sa disposition les moyens de communication et de transport par railway les plus favorables, non seulement derrière lui, mais jusqu'à sa ligne d'attaque. Il était dans les meilleures conditions pour traverser la Save et la Drina, sans pertes sensibles. Au point de vue tactique, sa marche en avant pour la concentration présentait du danger pour nous, car nous risquions d'tre enveloppés dans un cercle de fer.

Le VIIIe corps ennemi s'avançait sur Credi-Tzer. Le XIIIe, avec une division et demie, marchait dans la vallée du Jadar, une autre division vers Kroupagne, une brigade à travers la Matchva ; trois brigades de montagne marchaient de Lioubovia vers Petzkoje, le IXe et le IVe corps vers Chabatz.

L'ennemi occupait des positions si fortes et si favorables que sa retraite est l'aveu de sa complète défaite. Il laissa sur le champ de bataille dix mille morts. Au total, l'ennemi eût quarante mille hommes hors de combat. Nous avons dispersé plus de quatre mille hommes que nous avons faits prisonniers. Outre soixante canons et de nombreux caissons, nous avons pris du matériel de ponts et des voitures.

Cette bataille, comme on voit, est de grande importance, parce qu'elle est décisive. Le résultat de cette défaite fût d'apporter le découragement dans les rangs de l'ennemi et d'amener sa retraite subite du Sandjak.

Sur mer

Les mines allemandes dans la Baltique

Un navire saute dans le golfe de Langeland

Londres, 2 Septembre.

Le navire *Gerda* a heurté une mine dans le golfe de Langeland (Danemark) et a sauté.

L'équipage a été sauvé.

La Guerre aérienne

Un Zeppelin survole Anvers

Anvers, 2 Septembre.

Un Zeppelin, qui a survolé Anvers à la hauteur d'environ 1000 mètres, la nuit dernière, a été découvert par des projecteurs lumineux.

Les Pays neutres

Madrid, 2 Septembre.

M. Padilla, chef de section au ministère d'Etat, est nommé conseiller à l'ambassade d'Espagne à Paris.

Le marquis de Guell remplacera M. Padilla à Madrid.

Les sympathies de la Suède vont à la France

Stockholm, 31 Août.
(retardée en transmission).

Le *Sydvenska Dagbladet*, parlant de la guerre, constate que les journaux suédois, pendant toute la crise actuelle, ont cherché, à quelques rares exceptions près, à observer la neutralité que le gouvernement a déclarée.

Quant à la France, dit le journal, il est hors de doute que les Suédois qui sont liés par tant de liens d'ancienne confraternité d'armes, de culture intellectuelle, aux Français, voient avec un profond chagrin une guerre qui est un malheur pour toute la civilisation.

Les Suédois apprécient parfaitement les nombreuses qualités de la sympathique nation française, et tout en se tenant parfaitement hors de la lutte, ils n'étouffent pas leurs sentiments de sympathie qui sont toujours vifs et sincères.

En France

Paris, 2 Septembre.

A la Bourse de Paris le marché est suspendu.

Au Conseil des Ministres

Paris, 2 Septembre.

Les ministres se sont réunis ce soir, de 3 à 7 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré. Ils se sont entretenus de la situation militaire.

Les nouvelles aux familles

Paris, 2 Septembre.

A l'instigation de la direction du service de Santé au ministère de la Guerre, l'Union des Femmes de France avait étudié l'établissement d'une fiche sanitaire destinée à être envoyée en franchise aux familles des malades et blessés soignés dans ses hôpitaux.

Le ministre de la Guerre, sur la proposition du directeur du service de Santé, vient de décider l'application de cette mesure pour tous les blessés et tous les malades de l'armée.

En conséquence, les parents de tous les militaires en traitement dans les hôpitaux du territoire recevront, dès l'entrée, et ensuite chaque semaine, des divers établissements hospitaliers des indications qui auront la valeur à la fois d'un bulletin de santé et d'une lettre puisqu'elle leur feront connaitre en même temps, sous la signature du médecin traitant, l'état de leur malade ou de leur blessé, et les désirs que celui-ci aura pu exprimer à leur sujet.

Cette correspondance, qui procurera ainsi une efficace atténuation à l'anxiété des familles revêtira la forme d'une carte postale dont le modèle vient d'être arrêté par la direction du service de Santé.

Comment sont soignés nos blessés

Paris, 2 Septembre.

La direction du service de Santé au ministère de la Guerre, préoccupée d'assurer aux blessés de la campagne actuelle les soins les plus éclairés a mobilisé dans ce but les sommités de la science médicale et chirurgicale.

Non seulement les plus hautes personnalités de la médecine militaire, comme le médecin inspecteur Delorme, mais les chirurgiens civils les plus notoires, sont envoyés en mission dans les principaux centres d'évacuation et d'hospitalisation, afin d'apporter aux médecins traitants le concours de leur autorité et de leur expérience, et aussi de rendre compte à la direction du fonctionnement de tous les services sanitaires.

Les premières de ces missions ont été confiées aux professeurs Delbet, Raymond, Souligou, Tuffier et au docteur Doyen.

Les comptes rendus déjà adressés par ces praticiens ont, d'ailleurs, mis en lumière deux constatations qui sont de nature à apporter un appréciable apaisement à l'inquiétude des familles : La première est que les blessures par balles, à moins que le projectile n'ait atteint un organe essentiel, sont presque toujours d'une grande bénignité et se cicatrisent rapidement.

Quant à la seconde, les grands chirurgiens civils ont remarqué avec beaucoup de satisfaction l'extrême prudence opératoire des chirurgiens de l'armée, et le scrupule qu'ils se font de ne recourir à l'ablation ou à l'amputation qu'en cas d'absolue nécessité.

Les prisonniers allemands

Castres, 2 Septembre.

Deux convois de 180 prisonniers allemands sont arrivés dans la nuit à Castres. Ils ont été enfermés au séminaire.

La plupart ont la tête nue et ont l'air très fatigués.

Sur le parcours, la foule a gardé le calme et n'a poussé aucun cri.

Ce qu'on voit dans Paris

Paris, 2 Septembre.

Depuis le début de la guerre, Paris ne s'est pas départi un seul instant de son calme, de sa dignité, de son sang-froid, et ses rues présentent, pendant le jour, la même activité qu'autrefois. Toutefois, de par les graves circonstances que nous traversons, l'aspect de la grande ville s'est modifié, surtout depuis ces derniers jours. C'est ainsi qu'on n'entend plus les clameurs des camelots criant les « manchettes » des journaux pour allécher le public et vendre rapidement leur « papier ». La Préfecture de police vient d'interdire cette forme de publicité. Mais les « crieurs », condamnés au silence, ont usé d'un stratagème ingénieux, pour ne pas léser leurs intérêts, sans encourir toutefois les rigueurs de la loi. Ils ont simplement entouré leurs casquettes du titre du journal par eux vendu, permettant ainsi aux passants de lire ce qu'ils ne peuvent plus entendre.

Des femmes, dont beaucoup sont momentanément inoccupées dans les magasins ou les ateliers, font ce métier pour subvenir à leurs besoins quotidiens, elles ont également imité cet exemple. Mais, n'ayant pas de casquettes, elles ont ceint leur front de ce bandeau en papier, qui rappelle la coiffure russe. Et c'est là un spectacle qui ne manque pas de pittoresque.

Un autre aspect intéressant de Paris, c'est celui que lui donne en ce moment une énorme quantité de voitures de marchandes des quatre saisons, chargées de légumes ou de fruits, vendus à des prix étonnants de bon marché. Ateliers et usines étant fermés, il fallait gagner sa vie. Les ouvrières, congédiées par force, se sont faites marchandes ambulantes, et c'est ce qui explique le nombre actuel de ces intéressantes petites commerçantes.

Puis ce sont des automobiles, couvertes de poussière et de boue, emportant des officiers belges ou anglais, qui sont l'objet d'ovations enthousiastes. Les Belges y répondent par un cordial salut. Les Anglais, eux, se lèvent et, sous un tonnerre d'applaudissemnts, lancent fièrement un *all right* retentissant.

Ce tableau, relativement gai, est, hélas ! attristé par la vue des réfugiés qui fuient devant l'invasion. Les pauvres gens s'en vont, mornes, en longues théories, à travers les rues, tenant dans une serviette quelques hardes, ramassées à la hâte, et conservant dans leurs yeux l'horreur de ce qu'ils ont vu.

Ils n'ont cependant pas perdu confiance ; et, comme tous, ils se disent sûrs de l'issue finale de la lutte.

Pour l'hôpital russe de Paris

Pétrograde (Saint-Pétersbourg), 2 sept.

Le ministre des Affaires étrangères a accordé un crédit de 37.500 roubles pour l'hôpital russe de Paris, étant donné que les Français de Pétrograde ont envoyé une ambulance sur le théâtre des opérations de guerre russes.

A la Commission de ravitaillement et d'assistance

Paris, 2 septembre.

La Commission supérieure, chargée d'étudier au ministère de l'Intérieur les questions de ravitaillement, de chômage, d'assistance, d'hygiène, etc., s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. Elle a reçu communication des réponses faites par le ministre des Finances sur les différents points qu'elle lui avait précédemment soumis, notamment ceux des échéances des baux et des congés.

M. Chapsal, directeur au ministre du Commerce, lui a fait connaître les mesures prises pour le ravitaillement général en blé.

EN CORSE

Bastia, 2 Septembre.

Dès la déclaration de guerre, Bastia a été dans une animation inaccoutumée, comme étant le centre de l'enrôlement et de l'équipement des 40.000 hommes que la Corse fournit comme son tribut à la Mère-Patrie.

La ville a été déclarée en état de siège et se trouve maintenant sous le commandement du général Brundsaux, gouverneur militaire de la Corse. Il a fixé, une fois pour toutes, les prix maxima des différents produits, principalement de la farine, sur laquelle spéculaient les marchands peu scrupuleux. Leurs stocks de farine ont été immédiatement saisis et les affameurs seront poursuivis devant les tribunaux.

Les troupes furent massées à Corte, comme centre de concentration. Quand, au début des hostilités, une attaque de l'Italie était prévue, une partie de ces troupes était dirigée sur Bonifacio et Ajaccio, pour défendre les stations de télégraphie militaire, qui jouent un important rôle militaire pour faire des signaux en Méditerranée.

Les habitants de Bonifacio furent obligés de quitter la ville et se réfugièrent dans les villages voisins, mais furent avisés de revenir dès que la neutralité de l'Italie fut déclarée.

Plus de 20.000 Corses sont actuellement sur le front, et il en part d'autres par chaque paquebot.

A la station d'été populaire de Vizzavona, située au milieu d'une forêt de pins, dans les montagnes qui se trouvent à mi-chemin de Bastia et d'Ajaccio, les deux grands hôtels ont été transformés en hôpitaux provisoires et sont prêts maintenant à recevoir les blessés dont l'état permettra de supporter les fatigues d'un voyage par Marseille. Un certain nombre doivent arriver la semaine prochaine.

Des prisonniers de guerre seront aussi envoyés et seront gardés à Aleria, dans les vieilles fortifications militaires.

Ce que disent les Journaux

De M. Barrès, dans l'*Echo de Paris* :

Sans doute, à cette heure, la force parle toute seule, mais, par derrière, la valeur morale garde sa puissance. A toutes les époques, la conscience des hommes a refusé à une race de diriger l'humanité si elle ne prouvait pas sa suprématie. Ce n'est pas assez, mais c'est quelque chose, d'avoir pour soi la conscience universelle. Nous n'en sommes qu'au début des hostilités, et déjà, aux résultats positifs obtenus par la France, la Russie et l'Angleterre sur l'immense échiquier, il faut ajouter le prestige que nous gagnons à tenir le rôle de soldats de l'humanité. Que cette constatation soit encore un moyen d'élever, de perfectionner nos âmes, de leur donner de la force.

De M. Doumic, dans le *Gaulois* :

Nous sommes décidés à tout. Nous avons fait, une fois pour toutes, tous les sacrifices. Qu'on nous dise au moins ce qui en advient. Quand une nation est résolue à aller jusqu'au bout, à tenir jusqu'au jour où l'adversaire sera à sa merci, elle n'a pas peur de la vérité, mais elle en a besoin, pour y proportionner son énergie.

De M. Pichon, dans le *Petit Journal* :

Pendant que nos soldats continueront à faire campagne avec l'héroïsme dont notre race est coutumière, la conscience des peuples se révoltera de plus en plus contre la barbarie qui nous assaille et qui les menacera demain. Nous verrons alors s'il n'existe plus de principe de moralité dans le monde moderne, si un pays et une dynastie peuvent, en s'armant de canons et en prodiguant la mitraille, prétendre à l'écrasement universel des nations libres. Nous verrons si tous les progrès de libération et de justice, qu'on croyait avoir accomplis depuis les origines de l'Histoire, ne sont qu'un mot et qu'un fantôme, et si l'humanité s'épuise en vain à rouler un rocher qui retombe sur elle perpétuellement.

AUTOUR DE LA GUERRE

Les assurances anglaises contre les risques de guerre

Londres, 2 Septembre.

Les taux des primes d'assurances maritimes anglaises contre les risques de guerre ont été abaissés en Angleterre. Pour les navires, le taux est de 1 0/0 pour un voyage et de 2 0/0 pour un « round voyage ». Il est également de 2 0/0 lorsque les navires sont assurés pour une période de temps de 91 jours, période renouvelable pour les cargaisons. Le taux a été réduit à 2 guinées pour cent, quel que soit le voyage et la nature de la cargaison.

Le voyage de la reine des Belges et de ses enfants

Ostende, 2 septembre.

La reine des Belges et ses enfants ont été convoyés, pendant tout le trajet jusqu'à la côte anglaise, par deux croiseurs et deux torpilleurs anglais, qui ont constamment tourné de très près autour de la malle *Jean-Breydel*, afin que celle-ci ne pût être atteinte par des mines flottantes.

Les socialistes allemands et les socialistes italiens

Rome, 2 Septembre.

Le journal *Scintilla* annonce que le parti socialiste allemand envoie une ambassade au Comité directeur du parti socialiste italien, qui déjà avait éconduit trois députés socialistes autrichiens.

Les envoyés allemands arrivent aujourd'hui ; la délégation comprend le député Haase, qui glorifia la guerre d'agression et deux autres compagnons. Sa démarche, comme les démarches précédentes des gouvernements et ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne échouera devant l'horreur pour la guerre du socialisme italien.

Le matériel des chemins de fer belges dans le Gard

Alais, 2 Septembre.

Les locomotives belges, que l'on doit garer sur la ligne de Saint-Jean-du-Gard à Anduze, sont arrivées aujourd'hui.

Chauffeurs et machines ont été très admirés de tout le public alaisien que la curiosité avait attiré.

Les procédés allemands flétris en Amérique

Londres, 2 Septembre.

La presse américaine continue à fulminer contre la méthode allemande de faire la guerre :

Le *New-York Hérald*, rappelant le fameux tableau du kaiser « Le péril jaune » oppose la notification de l'attaque projetée de Tsing-Tao par le baron japonais Kato, afin que les neutres non combattants puissent se retirer, à la méthode « chrétienne », consistant à faire bombarder les villes par un *Zeppelin* sans avis préalable.

Le *Sun* conseille aux Allemands de désavouer la boucherie d'Anvers, attendu que les résultats matériels, bien que particulièrement répugnants, furent nuls au point de vue militaire, et que les résultats moraux n'éveilleront pas dans le monde la sympathie pour la cause allemande.

Le *Globe* demande à l'ambassadeur d'Allemagne de s'expliquer sur le bien fondé des prétendus actes de barbarie et dit que l'honneur de l'Allemagne n'est pas moins mis en cause que sa grande machine militaire.

La *Post*, se référant spécialement à Louvain, espère que le gouvernement allemand trouvera la possibilité de se mettre à même de se décharger, soit par une explication, soit par le châtiment des coupables de l'effrayant fardeau de culpabilité qui s'attacherait sans cela à la nation allemande et à son gouvernement.

L'Allemagne veut s'attirer la sympathie norvégienne

Paris, 2 Septembre.

On mande de Christiania, que l'Allemagne fait de grands efforts pour se rendre favorable à la presse norvégienne. Les principaux journaux publient des lettres de banquiers et commerçants allemands, qui leur offrirent de l'argent pour qu'ils changent d'attitude.

Grave Accident d'Auto Rue Cannebière

Hier soir, vers huit heures et demie, à l'angle de la rue Cannebière et du cours Belsunce, un grave accident d'auto s'est produit, qui a provoqué une émotion très vive parmi les nombreux passants.

Une auto d'hôtel, pilotée par le chauffeur Angiolo Boldrini, arrivant de la rue Noailles, opérait un virage. Une marchande de journaux, Mme Reine Smadja, âgée de 48 ans, demeurant, 47, rue de la Darse, qui se trouvait là, ne put réussir à se garer.

Elle fut violemment heurtée et renversée au milieu des cris d'effroi des passants, parmi lesquels quelques militaires qui s'emparèrent du chauffeur. Des témoins de l'accident relevèrent la blessée et la transportèrent à la pharmacie du cours Saint-Louis où un médecin-major lui donna des soins urgents, puis ordonna son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu, où la malheureuse était admise vers 9 heures. Elle était dans le coma et les internes redoutent une issue fatale.

Des papiers trouvés sur elle permirent d'établir son identité, et divers témoins précisèrent les circonstances de l'accident.

Le chauffeur fut interrogé à la permanence par M. Vincenzini, commissaire de police. Il affirma avoir fait ce qu'il avait pu pour éviter l'accident qu'il déplore. Il a été laissé en liberté provisoire. — E. L.

Treize Déclarations de Guerre depuis le 28 Juillet

Treize déclarations de guerre, exactement, ont été échangées dans le courant du mois dernier.

C'est le 28 juillet que commença cette série... rouge, par la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie.

A ce guet-apens, par lequel l'empereur François-Joseph préludait à la célébration de son 85e anniversaire de naissance, succédaient les déclarations de guerre :

De l'Allemagne à la Russie, 1er août.
De l'Allemagne à la France, 3 août.
De l'Allemagne à la Belgique, 3 août.
De l'Angleterre à l'Allemagne, 4 août.
De l'Autriche-Hongrie à la Russie, 5 août.
Du Monténégro à l'Autriche, 5 août.
De la Serbie à l'Allemagne, 6 août.
Du Monténégro à l'Allemagne, 11 août.
De la France à l'Autriche-Hongrie, 11 août.
De l'Angleterre à l'Autriche-Hongrie, 13 août.
Du Japon à l'Allemagne, 23 août.
De l'Autriche à la Belgique, 29 août.

Et nous aurons peut-être demain une déclaration de guerre de la Turquie à la Grèce, sans compter l'intervention possible de la Roumanie et de la Bulgarie.

Chronique Locale

La Température

Ciel clair hier à Marseille. Le thermomètre marquait : à 7 heures du matin, 19 degrés ; à 1 heure de l'après-midi 25 degrés et à 7 heures du soir, 22 degrés 8. Minimum 15 degrés 7 ; maximum, 26 degrés 1. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 765 millimètres 6 ; 765 millimètres 6 et 765 millimètres 8. Un vent faible d'Est, faible d'Ouest, puis faible d'Ouest, a régné toute la journée. La mer était belle partout en Méditerranée.

Mouvement des ports. — Le mouvement d'entrées et de sorties dans nos ports a été, hier, de 23 navires, dont 22 vapeurs et 1 voilier. Signalons :

A l'arrivée : le *Santana*, Compagnie Cyprien Fabre, venant de New-York et Bordeaux, avec 4 passagers, 1.430 tonnes divers; l'*Aude*, Compagnie Transatlantique, d'Oran, avec 12 passagers, 1.788 tonnes céréales; le *Jeanne-d'Arc*, Compagnie Transatlantique, d'Oran et Cette, sur lest; le *Timgad*, Compagnie Transatlantique, d'Oran, avec 1.490 passagers, 22 tonnes divers; le *Véga*, Compagnie Mixte, d'Alger et Nice, avec 2.335 tonnes céréales; le *Tafna*, Compagnie Mixte, de Bône, avec 72 passagers, 870 tonnes céréales et raisins; le vapeur espagnol *Sister*, de Gênes, avec 88 passagers, dont 34 pour Marseille, et 96 tonnes, dont 60 tonnes en transit; le *Mascara*, Compagnie Mixte, de Bône, avec 1.406 tonnes céréales; l'*Espagne*, Transports Maritimes, de Bizerte, avec 321 passagers, 145 chevaux; le *Languedoc*, Transports Maritimes, d'Ajaccio, avec 800 tonnes céréales; le *Texas*, Compagnie Transatlantique, d'Alger, avec 7.430 tonnes céréales; la *France*, Transports Maritimes d'Alger, avec 246 passagers et 1.161 tonnes céréales, 283 chevaux et mulets; le vapeur espagnol *Cabo-Higuer*, de Bilbao et Cette, avec 86 tonnes divers; le vapeur espagnol *Otanès*, de Newcastle, avec 4.377 tonnes charbon.

Au départ : le vapeur espagnol *Baléar*, pour Palma; le *Néra*, Messageries Maritimes, pour Odessa; le vapeur espagnol *Ganekogorta*, pour Barcelone; le *Jeanne-d'Arc*, Compagnie Transatlantique, pour Oran; le *Nivernais*, Transports Maritimes, pour Alger; la *Ville-d'Oran*, Compagnie Transatlantique, pour Alger; la *Savoie*, Transports Maritimes, pour Oran; le *Mont-Viso*, pour Philippeville.

Le retour du « Santanna ». — Le paquebot *Santanna*, de la Compagnie Cyprien Fabre, est arrivé hier matin de New-York avec escale à Bordeaux où il a débarqué de nombreux mobilisés qui répondent à l'appel. La traversée du *Santanna* a été exempte d'incidents et il a ramené à Marseille 4 passagers et 1.430 tonnes de céréales, peaux, tabac et marchandises diverses.

Le service de la Spécialité chargé du rapatriement des nombreux Arabes qui n'ont plus de travail à Marseille, en a rapatrié 346 par le paquebot *Ville-d'Alger*, de la Compagnie Transatlantique. Ces Arabes seront débarqués à Alger, d'où ils sont originaires.

Marché aux moutons. — Il est attendu — provenance d'Alger — 6.000 moutons, qui seront mis en vente au marché entrepôt, vendredi 4 et samedi 5 septembre.

Une adjudication restreinte ayant pour objet la vente de la troisième coupe de prairies du jardin anglais et de la coupe de regain des pelouses du jardin français et des prairies du jardin anglais, au Parc Borély, aura lieu le 8 septembre 1914, à 4 heures 30 du soir, dans le cabinet de M. l'adjoint délégué au plantations, à la Mairie.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau des Plantations, Mairie, escalier B.

Le nettoiement des rues. — Le maire de Marseille rappelle à la population que l'enlèvement des immondices ne se fait qu'une seule fois par jour, le matin.

Dans l'intérêt de l'hygiène et de la santé publique, il fait appel à la bonne volonté de tous pour faciliter la tâche de l'administration et lui éviter de sévir contre tout contrevenant.

La Commission administrative des hospices civils a été informée que la récente levée des troncs placés dans les divers établissements hospitaliers a produit la somme totale de 673 francs 55.

La Comission exprime sa reconnaissance à tous les généreux anonymes qui, en venant dans les hôpitaux ont eu la charitable pensée d'y laisser une offrande pour les pauvres malades.

A l'audience des vacations. — Le 13 juillet dernier, à la rue Colbert, vers 4 heures du matin, trois chenapans assaillaient un matelot et s'apprêtaient à le dévaliser quand des agents accoururent à la rescousse. Les agresseurs essayèrent aussitôt de prendre la fuite mais l'un d'eux fut appréhendé sur le champ et les deux autres, arrêtés une heure après. Reconnus formellement par leur victime, ces trois individus nommés Orsini Joseph, Garnier Maurice et Guglielmi Giovanni, étaient traduits, hier, à l'audience des vacations que présidait M. Valensi.

Après débats, le tribunal retenant les culpabilités des trois inculpés, les a condamnés tous trois à 3 ans de prison, 50 francs d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour.

Nous apprenons que M. Armand Tédesco, l'éminent professeur de piano de notre ville, inspiré par un sentiment patriotique, vient de composer une marche militaire intitulée : *Honneur aux Belges*, et dédiée au général Leman, le glorieux défenseur de Liége.

Elle sera vendue au prix de 1 franc, au profit des blessés militaires, chez les marchands de musique, librairies et kiosques.

Colonies scolaires. — Le maire de Marseille informe les familles que les enfants des colonies scolaires de Joannas (Ardèche) qui devaient arriver vendredi, arriveront jeudi dans la matinée.

Les retirer à l'école de garçons des Présentines.

Institutrices et instituteurs. — Les membres du Syndicat des institutrices et instituteurs des Bouches-du-Rhône sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi soir, à 3 heures, à la Bourse du Travail, salle 13. Ordre du jour : Examen de la situation. — Les convocateurs : AUDOYE. LAFOSSE.

La dramatique discussion de Saint-Barnabé. — Au sujet de cette affaire, l'un des intéressés, M. Joseph Maéro, nous prie d'indiquer qu'il était à la terrasse d'un bar quand le nommé Henri Alexianos s'approcha pour boire avec lui. Sur son refus, Alexianos sortit un revolver et en tira quatre coups sur Maéro, puis deux autres en s'enfuyant. Maéro ne fut que légèrement blessé, et il espère être rétabli dans quelques jours, pour être dispos à faire tout son devoir de soldat territorial.

Mme Paul Audibert, professeur de chant et de piano, reprend ses leçons particulières et cours mixte et réservé, prix modérés. 80, rue de la République, au 1er étage.

Ecole d'Electricité Industrielle de Marseille. — La rentrée aura lieu le lundi 5 octobre. Les candidats aux examens d'entrée et de bourses qui auront lieu à partir du 1er octobre doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Ecole, 10, rue Camoin-Jeune, tous les jours de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures jusqu'au 25 septembre.

On a arrêté... — L'Arabe Karoubi Mohamed ben Areski, 21 ans, demeurant chemin du Rouet, 109, qui, le 31 août, rue Puvis-de-Chavannes, avait agressé Mme Alice D... Formellement reconnu par sa victime, Karoubi a été écroué.

Divers individus, dont quelques étrangers, ont été arrêtés hier par les agents de divers arrondissements de police. Tous ont été écroués pour vérification de situation.

Deux cordonniers, A... J..., 39 ans, demeurant rue Bernard-du-Bois, et Jepren Assa Dourian, place d'Aix, 4, étaient entendus pour voler leur patron, M. Martial Puzin, négociant en chaussures, rue des Petites-Maries, 35, chez lequel, ces jours derniers, ils n'avaient pas moins dérobé de 300 francs de marchandises. Après interrogatoire, M. Seigland, commissaire de police, les a fait écrouer à la disposition du Parquet.

Chute mortelle à la mer. — Le matelot Louis Foliart, 45 ans, attaché à l'équipage du vapeur *Mont-Pelvoux*, des Transports Maritimes, regagnait son bord avant-hier soir vers 9 heures. En traversant la passerelle qui fait communiquer le navire au quai, Foliart perdit l'équilibre, tomba à la mer, et disparut immédiatement. On s'était aperçu de l'accident et on prévint M. Delmas, commissaire de service à la Permanence, qui fit commencer des recherches demeurées infructueuses. Un scaphandrier fut plus heureux hier matin et retrouva le corps du pauvre matelot. Après les constatations médico-légales du docteur Gillet, le corps de Foliart a été envoyé à Saint-Pierre.

Une brute. — Au cours de la soirée d'avant-hier, Mme Louise Lafarre, débitante, 3, rue du Saule, passait rue Puvis-de-Chavannes, lorsqu'elle se trouva soudain en présence d'un Arabe qui la brutalisa odieusement et la menaça même d'un couteau. Mme Lafarre appela à l'aide ; des passants accoururent et le brutal Arabe fut arrêté. On le conduisit au commissariat de police du Ier arrondissement, où il déclara se nommer Mouktari Saïd, 30 ans, journalier, demeurant rue des Chapeliers. Il a été écroué à la disposition du Parquet.

Enfant renversée par un cycliste. — Une fillette de 4 ans, Rose Papone, jouait sur la chaussée de la rue Hoche, avant-hier après-midi. Un cycliste, nommé Pasquini, habitant cette rue, arriva, marchant à une allure assez vive ; l'enfant n'eut pas le temps d'éviter la machine dont Pasquini ne put atténuer suffisamment la vitesse ; elle fut renversée et roulée sur les pavés. Dans sa chute, Rose Papone se contusionna assez grièvement et se fractura la jambe droite. Relevée et conduite dans une pharmacie voisine, la blessée y reçut les soins du docteur Sépet ; on la ramena ensuite à ses parents, 10, rue Hoche. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités de ce fâcheux accident.

Exploits de cambrioleur. — Profitant de l'absence de Mme veuve Jacquier, logeuse, un malfaiteur demeuré inconnu a pénétré chez elle, 47, boulevard de la Major. La porte fut ouverte à l'aide d'une fausse clé et on bouleversa tous les meubles. Divers objets et une somme de 105 francs ont disparu. Mme Jacquier a porté plainte.

Discussion au couteau. — Le sieur Carlo Bo, 30 ans, restaurateur, demeurant, 30, rue Jobin, rencontra avant-hier soir son voisin François Bartalocci, avec qui il eut déjà des histoires. Une discussion commença ; des mots vifs furent échangés et Carlo Bo s'oublia jusqu'à frapper Bartolocci d'un coup de couteau qui lui fit une assez grave blessure. Des voisins intervinrent et, pendant que l'on transportait François Bartolocci à la Conception, Carlo Bo réussit à prendre la fuite. Il est recherché par la police de Sûreté.

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Neuvième liste de souscription.* — Mlles Arnaud et Chaussaux, villa « L'Amandier », 20 fr. ; Bélardy, villa Marguerite, 2 fr.; Mr Laurent, Les Lignères, 2 fr. ; Fournier Jean, 5 fr. *Quartier Labourde* ; Mlle Richard, 1 fr. ; Jean Pignol, 1 fr. ; Vignaud, 1 fr. *quartier La Gratianne* ; Bronzo, 0 fr. 50 ; Jayen, 1 fr. *Quartier La Tuilière* ; Pucci Joseph, 2 fr. ; Freze, 0 fr. 20 ; Isnard B. 2 fr. ; Mlle Guimand, 2 fr. ; Jourdan Louis (La Font de Mai), 3 fr. ; Abdou (Les Lignières), 2 fr. ; Ceccandi François (La Gonette), 5 fr.; Veuve Bernard (L'Agrié), 5 fr. ; André Monier (L'Agrié), 10 fr. ; Héman de Rougemont, chemin de Carpiagne, 20 fr. ; Téravakiantz (chemin de Carpiagne), 1 fr. ; Labau Pierre (Les Espillères), 2 fr. ; X..., (Camp-Major), 2 fr. ; Panisson Jean (Camp-Major), 10 fr. ; Nury, instituteur (Camp-Major), 5 fr. ; Maurizot, débitant, 5 fr. ; Henri Lucien, boulanger, 2 fr. *Quartier La Pérussone* : Carabis, 1 fr. ; Nemman, 2 fr. ; Andreys, 1 fr. ; Reynard Eugène, 1 fr. ; Valori, 3 fr. ; Gaudin Rose, 25 fr. ; veuve Grégoire, 1 fr. 50 ; Ollive, 0 fr. 75 ; Borelly Casimir, 0 fr. 25 ; Rolland Pierre, 1 fr. ; Borrely Marius, 2 fr. ;Paul Joseph, 1 fr. ; Veuve Musquin, 2 fr. ; Yvon Prosper, 1 fr.; Castan Léon, 2 fr. ; Bertolini (débitant), au Charrel, 5 fr. ; Baval (Berger) Saint-Mitre), 1 fr. ; Lange Alfred (La Pérussone), 1 fr. ; Catalin Daniel (Saint-Mitre), 10 fr. ; Cayol Henri (Saint-Mitre), 1 fr. ; Folge (Camp-Major), 5 fr. ; Veuve Fouillit (Camp-Major), 1 fr. ; Holagne, charcutier (Camp-Major), 1 fr. ; Gay, épicier, 1 fr. ; Santa Maria (La Tourtelle), 20 fr. ; Blanc François (La Tourtelle), 50 fr.

Total de la neuvième liste, 252 fr. 50. Listes précédentes, 3.870 fr. 10. Total à ce jour, 4.122 fr. 60.

Vaccination gratuite. — Samedi 5 courant, à 10 heures du matin, dans la salle du 1er étage de l'Hôtel de Ville, séance de vaccination gratuite par les soins du docteur Gaimard.

Allocations aux familles des mobilisés. — Les titulaires d'allocations aux familles des mobilisés peuvent se présenter à la caisse du percepteur, où, sur la présentaion du certificat d'admission, il leur sera payé les allocations concernant le mois d'août.

CUGES. — La souscription organisée par M. Mercier, professeur à l'Ecole supérieure, et M. le docteur Gastinel, a produit la somme de 592 fr. 35 à laquelle il faut ajouter la souscription du Cercle de l'Union Indépendante, 36 fr. ; le produit total soit 628 fr. 35 a été versé entre les mains de M. le préfet.

Le Comité a reçu également du linge, draps, linge pour pansements, vêtements pour enfants. Il remercie Mmes Baudin, Mercier, Fabre, Gastinél et Gabriel qui l'ont aidé dans sa tâche.

Depuis le 1er septembre, le service des voitures est organisé comme sui : Départ de Cuges pour Aubagne : 6 heures du matin et 3 heures 30 du soir. Pour le départ du matin, s'inscrire la veille au soir avant 9 heures, chez M. Cal, voiturier.

GARDANNE. — Un Comité chargé de centraliser les dons qui seront recueillis dans la commune en faveur de la Croix-Rouge française vient de se constituer. Le siège du Comité a été fixé à la mairie. M. le curé Gleize en a été nommé président, Mme Simon, vice-présidente, M. Escoffier, secrétaire, et M. Brian, trésorier. Dès aujourd'hui, les dons en argent et en nature seront reçus à la mairie, siège du Comité. Des listes seront déposées dans les principaux établissements de la localité.

SAINT-CHAMAS. — *Syndicat agricole.* — De nombreux propriétaires et fermiers pouvant se trouver, par suite de la mobilisation générale, sans ouvriers agricoles et par ce fait dans la presque impossibilité de rentrer les récoltes du mois de septembre, M. le président du Syndicat agricole prie les agriculteurs qui auraient besoin d'ouvriers et d'ouvrières pour les fenaisons et les vendanges, d'en faire immédiatement la demande au siège du Syndicat. Il prie également les personnes de notre localité qui voudraient s'employer à ces travaux (ouvriers et ouvrières), de se faire inscrie également au Syndicat. Dès que ces demandes, qui devront être faites le 5 courant au plus tard, lui seront parvenues, M. le président adressera, s'il y a lieu, une demande d'ouvriers à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Théâtres et Concerts

FEMINA-CINEMA-GAUMONT

Dernières du *SENSATIONNEL PROGRAMME* qui comprend : *LE NAIN, JACK ET DOLLY* et *LA VOIX DE LA PATRIE*, l'émouvant drame patriotique si acclamé à chaque séance. Pour ces représentations *OFFERTES A L'ARMEE*, tous les *MILITAIRES* paieront seulement *QUART DE PLACE*. Matinée à 2 h. 30. Soirée à 8 h. 30

Pour les réfugiés belges et français

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Votre article « Pour les réfugiés belges et français », victimes de l'invasion allemande, m'a rappelé qu'un grand immeuble situé rue Château Payan, 59, occupé jadis par des Allemands qu'on a expulsés, se trouve actuellement vide de tout locataire. Ce vaste local, élevé de plusieurs étages, peut loger 1.500 personnes environ, puisqu'il se compose d'une grande chapelle, de divers dortoirs, de nombreuses chambres, d'une salle de spectacle, cuisine, cour, jardin, etc., le tout éclairé à l'électricité et aménagé selon le confort moderne. Il y a environ une cinquantaine de lits ainsi qu'une cuisine abondamment garnie de tous ses ustensiles. Il y a, paraît-il même, des denrées alimentaires. Je vous signale ces renseignements pour que vous les portiez à la connaissance des autorités compétentes et vous prie d'agréer mes meilleures civilités. — MONDOLINI.

Voilà qui est fait et nous pensons que les autorités civiles et militaires sauront en prendre bonne note.

Nous enregistrons, par ailleurs, avec le plus grand plaisir, les offres qui sont faites par nos concitoyens, de logements pour les réfugiés belges et français.

Voici les deux lettres qui nous ont été adressées hier et que nous avons immédiatement communiquées à M. le préfet :

Monsieur le directeur et bien cher ami,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, d'après l'émouvant appel que M. le préfet des Bouches-du-Rhône a lancé à la population marseillaise et urbaine : que je me fais un devoir, comme citoyen républicain français de vous offrir une maison à Trets (B.-du-Rh.) contenant 10 pièces confortables, foyers, 40 chaises, et 20 tables, eau et lavoir, etc., etc., et un hangar de 90 mètres carrés clos et couvert et une grande cour et une quantité de bois à brûler, pendant la durée de la guerre et jusqu'à ce que ces braves Français, Belges et Anglais puissent rentrer tranquillement chez eux, étant sûr de la victoire. Je vous serai très obligé, M. le directeur et cher ami, d'en faire part à M. le préfet et de le remercier de son moyen ingénieux et philanthropique d'accueillir nos braves frères d'armes réfugiés. En attendant, le cœur meurtri, la fin des hospitalités, recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes respects. — Célestin BOURRELLY.

C'est ensuite la lettre de M. J. Molinetti :

Marseille, le 2 Septembre 1914.

Monsieur le Directeur
du *Petit Provençal*,

Par la présente, je viens mettre à la disposition de M. le préfet ma campagne située à Château-Gombert, chemin de Palama, à 15 minutes du village. Elle se compose de 7 chambres à coucher pourvues de 10 lits, dont trois à deux places et tous montés, cuisine et tous ustensiles nécessaires, salle à manger, caves, lavoir, bassin, eau en abondance, tables, chaises, enfin tout un modeste mais confortable logement.

Un hectare de terrain dont un millier de pieds de vigne en plein rapport dont les réfugiés pourront disposer à leur fantaisie, ainsi que de tout ce qu'il y a comme récolte et provisions ; on n'aura qu'à pourvoir à leur subsistance.

A mon avis, 10 à 12 personnes pourront y être très à l'aise et bien logées, dans un site assez agréable.

Mon fils et mon neveu ayant été mobilisés, ma famille n'a pas cru devoir y rester.

Je la mets à la disposition de l'autorité pour tout le temps nécessaire, et je me tiens à votre disposition pour y installer les sympathiques réfugiés qu'on voudra bien me faire l'honneur de me réserver.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. MOLINETTI,
Président de la nouvelle criée aux poissons, halle Rive-Neuve.

D'autre part, les registres ouverts à la Préfecture se remplissent d'heure en heure de noms de nos concitoyens qui offrent des abris aux infortunés réfugiés. Hier soir on avait un nombre d'appartements suffisants pour pouvoir loger près de 500 réfugiés.

Ce nombre est loin, toutefois, de représenter la totalité de Belges et de Français que Marseille se doit d'hospitaliser. Mais l'élan de solidarité dont a fait montre notre cité ne s'arrêtera pas là et chacun voudra accomplir le plus généreux des devoirs envers les infortunés qui ont dû par la fuite se soustraire aux honteuses brutalités germaniques.

Le Préfet a déjà reçu également des offres de plusieurs villages. Châteaurenard a fait connaître que la commune pourrait abriter environ 300 réfugiés. Le petit village d'Eygalières pourra en recevoir 100, Jouques 50, et plusieurs communes ont déclaré pouvoir en hospitaliser un nombre variant entre 25 et 50.

Ce n'est pas en vain, on le voit, que le Préfet a fait appel aux sentiments élevés, aux qualités de cœur de la population des Bouches-du-Rhône.

***

L'Association des Dames Belges (Secours aux Blessés), nous fait parvenir sa 2e liste de souscription en faveur des infortunés belges causées par la guerre : 1. La caisse de secours de la chancellerie du Consulat ; 2. Association des Dames belges (secours aux blessés) ; 3. Caisse de secours de l'Amicale belge.

Versement de M. le préfet des Bouches-du-Rhône sur les souscriptions qui ont été faites entre ses mains : 500 fr. ; M. Ludovic Sube, ancien vice-président de la Chambre de Commerce de Marseille, 200 fr. ; M. P. Vlasto, 100 fr. ; Mme Simon Mirzayantz, 100 fr. ; Mme et M. B. Michiels, 100 fr. ; Mme Georges Zarifi, 100 fr. ; Mme Marguerite Silva, artiste belge, 50 fr. ; M. le colonel Deneux, chef de la 15e légion de gendarmerie, 50 fr. ; Mmes Perle et Buisseres, 100 fr. ; Pour la peau de l'ours allemand, 1 fr. ; Pour les héros belges, 5 fr. ; M. J.-B. Moulet, 1 fr. ; M. A. André, 20 fr. ; Un admirateur de la Belgique, 1 fr. ; Reconnaissance, 12 fr. ; M. Victor Renaudin, 20 fr. ; M. Leblond, 10 fr. ; Reconnaissance aux Belges, 10 fr. ; Fiancé blessé, 5 fr. ; Reconnaissance aux Belges, 5 fr. ; Confiante en Jeanne d'Arc, 3 fr. ; M. H. Baltiau, 2 fr. ; Des Amis des Belges, 10 fr. ; France et Auguste, 1 fr. ; Trento frères, 1 fr. ; un ménage théosophe, 2 fr. ; Mme Chabale, 2 fr. ; Un fraterniste, 1 fr. ; Mme et M. Fossoul, 20 fr. ; M. Ed. Gueynard, 10 fr. ; M. T. Nobale, 5 fr. ; M. le docteur Porcheron, 10 fr. ; M. Lierbeux, ingénieur de la Compagnie du Gaz, 20 fr. ; MM. E. Chaussaud et Mouraille, 20 fr. ; Mlle Madeleine Ide, 10 fr. ; Mme Charnaud, 20 fr. ; M. Ancez, 5 fr. ; Une Belge, 5 fr. ; Pour mon enfant et son père, A. A. R. S., 2 fr. ; Alice, Léontine, Jeannette, 1 fr. 50 ; Mlle Parejac, 10 fr. ; M. Etienne, 1 fr. ; Pour que Saint-Antoine le protège, 2 fr. ; Pour que Dieu et Saint-Louis protègent la Belgique, 3 fr. ; M. B. A. Bjelke, vice-consul de Danemark, 20 fr. ; M. L. R., chirurgien-denstiste, 20 fr. ; le bienfaiteur de Saint-Defendant, 20 fr. ; M. Félix Fournière, 5 fr. ; M. Y.P.C., 50 fr. ; Pour nos amis les Belges, 10 fr. ; Margot et Raymonde, 5 fr. ; M. Bouvand, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Un ouvrier mécanicien à ses camarades belges, 5 fr. ; Mme Silbain, 5 fr. ; Mme Raynaud, 3 fr. ; Mme Empereur, 10 fr. ; Mme Arnaud Spruit amour de la Patrie, 1 fr. ; M. Pietri (Gloire aux Français), 1 fr. 50 ; Mme Figuières, 0fr. 20 ; M. Henri Allard, notaire, 5 fr.; M. Gauvin, 1 fr. ; M. Seigneuret, 1 fr. ; M. Maniarini, 1 fr. ; M. P. Peraldi, 1 fr. ; Mme Raybaud, 1 fr. ; Mme Fernande Lagier, 1 fr. ; Mme Marie-Thérèse Fournier, 1 fr. ; M. Boude Naudin, 1 fr. ; M. Brachot, villa Gabydau au Prophète, 25 fr. ; Brasserie du Chapitre, 10 fr. ; M. Coumanie, 0 fr. 50 ; M. Lieutaud, 2 fr. ; M. Bouissin, 5 fr. ; Pour l'entrée victorieuse des Belges à Berlin, 1 fr. ; M. Gondois, 10 fr. ; Pour l'écrasement complet de l'Allemagne, 1 fr. ; M. J.-B., 2 fr. ; M. Jullien, 1 fr. ; M. Goudin, 1 fr. ; M. Marion, 0 fr. 50 ; M. Gros, 0 fr. 50 ; M. Varèze, 2 fr. ; M. Latie, 1 fr. ; M. Turcan, 2 fr. ; M. Ellebout, directeur du Splendid-Hôtel, 2 fr. ; Mme Fouque, 10 fr. ; Mlle Rose Honorat, 5 fr. ; M. et Mme Haes, 10 fr. ; Mmes Delhon et Carte, 20 fr. ; M. Henry Millamy, 5 fr.; M. Tranchant, 1 fr. ; M. Bregliano, 2 fr. ; M. Bouit, 2 fr. ; Mlles Marcelle et Marguerite, 40 fr. ; Anonyme, 4 fr. ; MM. Picon et Cie, 50 fr. ; Maître Pierre Rolland, 50 fr. ; Franco-Belge Photographie, 10 fr. ; M. Court de Payan, 50 fr. ; M. C. G. Constantinides, 50 fr. ; MM. les Employés de la Banque Coopérative, 6 fr. 50 ; M. Audibert, 7 fr. ; Mlle Lina Audibert, 3 fr.

Mme Dewachter nous a remis la somme de 475 fr. 75, montant d'une souscription ouverte par ses soins et dont nous donnons le détail ci-dessous : M. Louis Prat Noilly, 300 fr. ; M. B. Devézan, pompier, 5 fr. ; M. Marladot, 2 fr. ; M. Chornat, 3 fr. ; M. Gros, 1 fr. ; M. Mathieu fils, 5 fr. ; M. Félix Apriles, 2 fr. ; M. Palangue, 5 fr. ; M. L. Gianola, 4 fr. ; M. Montanari, 3 fr. ; M. Pénerelly 1 fr. ; M. Jullien, 2 fr. ; M. Usclade, 0 fr. 75 ; Papeterie Chancel et fils, 10 fr. ; M. Namur, 1 fr. ; Bar Pierre, 5 fr. ; M. Mayan Léon, 5 fr. ; M. Barbaroux, bar Sans Pareil, 2 fr. ; MM. Got et David, Restaurant Basso, 20 fr. ; M. Faivre, 2 fr. ; M. Pascal Lésir, Café de la Bourse, 10 fr. ; M. C. Pory, Grand Café Glacier, 20 fr. ; M. Peysson, Café Bristol Univers, 20 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; M. Lacroix, 2 fr. ; M. Olivier, 2 fr. ; M. François Sibille, Grande Epicerie Roman, 5 fr. ; M. Meissimilly, 10 fr. ; Produits Potin, 2 fr. ; M. Codde, 2 fr. ; M. Linder, 5 fr. ; M. Gabus, 2 fr. ; M. Fouque, 2 fr. ; M. J. Eoybaul, 3 fr. ; M. Roseghini, 5 fr. ; 475 fr. 75. Total d'ensemble de la 2e liste, 2.599 fr. 95. Liste précédente, 3.019 fr. Total général : 5.618 fr. 95.

Les dons en nature feront prochainement l'objet d'une liste spéciale.

La souscription reste ouverte en permanence tous les jours de 3 à 6 heures de l'après-midi, au Consulat de Belgique, 5, rue Dumarsais, 1er étage.

MM. les officiers, sous-officiers et soldats sont informés que Merlin frères, tailleurs, 24, rue Pavillon, sont à même de livrer vêtements, manteaux, vareuses et tous les accessoires utiles à leurs armes.

Marseille et la Guerre

Comité d'assistance de la Presse quotidienne

Le Comité d'assistance de la presse quotidienne de Marseille, dans sa réunion d'hier, a décidé, étant donnée l'organisation des secours officiels par l'Etat aux familles des mobilisés, qu'il ne sera plus accepté, à partir d'aujourd'hui, de nouvelles demandes de secours. Toutefois, les demandes qui ont été déjà remises au Comité et jusqu'au moment de cette décision feront l'objet d'une enquête et seront examinées au même titre que les précédentes.

Le Comité a, en outre, décidé de prélever sur la souscription une somme de 5.000 fr., qui sera remise à M. le consul de Belgique pour les réfugiés belges arrivés à Marseille.

***

4e Canton. — Les familles des mobilisés du 4e canton ayant adressé une demande à la presse et qui n'ont pas encore été servies, sont invitées à se présenter aux heures suivantes, à l'école de la rue de l'Eclipse, munies du livret de famille et du reçu de loyer.

Quartiers Saint-Sépulcre, boulevard des Dames, Carmes, Présentines, de 2 h. à 3 h. 30.

Quartiers Vincent Leblanc, Montolieu, Arenc, Lazaret, Pontevès, de 3 h. 30 à 5 h. — Le trésorier, *Guibaud*.

A partir de ce soir, les cafés fermeront à 10 heures

Le préfet des Bouches-du-Rhône a pris à la date d'hier un arrêté fixant à 10 heures du soir, dans le département, la fermeture des cafés, bars et tous débits de liqueurs, et dont voici le texte :

Nous, préfet des Bouches-du-Rhône, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le décret en date du 2 août 1914, prononçant l'état de siège,

Vu les lettres de M. le général commandant la 15e région et de M. le gouverneur de Marseille nous maintenant nos pouvoirs de police ;

Arrêtons :

ARTICLE 1er. — *Les cafés, bars, débits de liqueurs seront fermés à 22 heures au plus tard dans les communes du département des Bouches-du-Rhône ;*

ARTICLE 2. — *Toute infraction au présent arrêté entraînera la fermeture de l'établissement et l'auteur en sera poursuivi devant le Conseil de guerre ;*

ARTICLE 3. — *MM. les sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie, commissaires de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.*

Marseille, le 2 septembre 1914.

Le préfet,
Signé : A. SCHRAMECK.

La circulation des automobiles

On sait que toutes les quantités d'essence minérale ont été frappées de réquisition dès la déclaration de guerre. Cette substance ne peut donc être distribuée qu'avec parcimonie, et pour les besoins absolument urgents. C'est pourquoi le préfet des Bouches-du-Rhône a chargé les patrouilles qui s'enquièrent auprès des jeunes gens non présents sous les drapeaux de leur situation militaire, d'enquêter également sur les automobiles.

Les automobilistes seront donc tenus de faire connaître les noms, prénoms et domicile des propriétaires des autos et des chauffeurs, de fixer le commissaire enquêteur sur la nécessité et l'urgence du parcours effectué et d'indiquer en outre les raisons de la non réquisition de la voiture.

Encore les percepteurs

Nous avions déploré, hier, la façon discourtoise avec laquelle certains percepteurs s'acquittaient du soin de distribuer aux familles des mobilisés les secours auxquels celles-ci ont droit. A ce sujet, M. Fournier, l'estimable président de la Ligue Provençale des pères et mères de familles nombreuses, nous signale le cas d'une pauvre femme de Saint-Barnabé, mère de six enfants et dont le mari a été mobilisé qui fut accueillie, hier matin, à la perception de la 6e division, rue Duguesclin, 8, par des propos à tout le moins déplacés.

— Nous ne comprenons pas, conclut M. Fournier dans sa lettre, que l'on ait eu le courage d'infliger injustement un pareil affront à une malheureuse mère de six enfants. »

Nous ne le comprenons pas davantage et nous espérons que les pouvoirs publics et militaires feront tout ce qu'il dépendra d'eux pour éviter le retour de faits aussi fâcheux.

Les déménagements

Nous avons dit les difficultés qu'éprouveraient à déménager, ceux de nos concitoyens qui avaient donné congé à leur propriétaire pour la Saint-Michel.

Aux difficultés que nous avons déjà fait connaître, un de nos lecteurs, M. Rey Alexandre, nous en signalent d'autres qui fortifient encore la proposition que nous soumettions, de faire intervenir un moratorium concernant les contrats de location.

Des immeubles, en effet, sont en construction dont l'achèvement était prévu pour le mois de septembre. De nombreux concitoyens en avaient retenu pour la Saint-Michel les logements. Par suite de la mobilisation, qui a appelé sous les drapeaux la majeure partie des ouvriers du bâtiment, ces immeubles restèrent inachevés. D'où impossibilité d'aller s'y loger.

De plus, parmi les mobilisés, il en est un certain nombre qui ont donné congé et retenu de nouveaux appartements ; d'autres ont donné congé et n'ont pas eu le temps de s'enquérir de nouveaux locaux. Pour les uns comme pour les autres, impossibilité matérielle de déménager.

Pour toutes ces raisons, le report à plus tard de l'exécution des contrats de location s'impose.

Les services de tramways

Plusieurs de nos concitoyens, habitant les banlieues, plus particulièrement, nous demandent s'il ne serait pas possible à la Compagnie des tramways qui a depuis les premiers jours de la mobilisation recruté un personnel nouveau, maintenant à peu près au courant, d'étendre ses services, de les renforcer et de les organiser sinon comme avant la guerre, du moins avec un peu plus d'intensité.

Nous serions les premiers à réclamer l'extension des services de tramways, si nous ne savions qu'à côté des difficultés provenant de la réduction du nombre d'employés — et aujourd'hui sérieusement atténuée — il n'en existait une seconde autrement importante. Elle a trait au matériel.

La Compagnie ne possède actuellement qu'un matériel de rechange restreint, sans entrevoir la possibilité de pouvoir l'augmenter. La fermeture de plusieurs industries du Nord et de l'Est ne leur permet plus de se munir d'essieux, de bandages de roues et de diverses autres pièces de rechange qui s'usent assez rapidement.

Il y aurait à craindre, si le service était plus étendu, que l'usure des pièces que nous venons d'énumérer ne permette plus l'utilisation de tout le matériel actuellement en service. Ce serait donc la réduction plus grande encore du nombre des tramways, sinon leur suppression. Et il vaut mieux avoir la certitude de posséder le service de tramways actuel que courir le risque de n'en plus avoir du tout.

Création d'un ouvroir

Le maire de Marseille a l'honneur de faire connaître qu'un ouvroir, placé sous la présidence de Mmes Schrameck, Pierre et Delibes, fonctionnera à partir d'aujourd'hui 3 septembre, à l'Ecole Pratique de Jeunes Filles.

Cet ouvroir préparera, pendant la durée de la guerre, des vêtements pour les enfants des familles nécessiteuses.

Les élèves et anciennes élèves, désireuses de participer à cette œuvre, sont priées de se présenter à l'école aujourd'hui jeudi et jours suivants, à 2 heures de l'après-midi.

Les dons de toutes sortes : étoffes, etc., seront reçus avec reconnaissance à l'école, 66, cours Devilliers, de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Les dons de même nature seront également les bienvenus aux ouvroirs des écoles supérieures de filles de la rue Sainte-Victoire et Edgar-Quinet, qui fonctionnent depuis les premiers jours d'août, sous la direction et avec le concours dévoué du personnel enseignant et des anciennes élèves.

Vendanges

Les viticulteurs qui auraient besoin de main-d'œuvre pour les vendanges peuvent en informer sans retard la Commission de placement fonctionnant à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, en indiquant les conditions offertes aux travailleurs, la durée probable du travail, ainsi que le nombre d'ouvriers qui serait nécessaire. La Commission est en mesure de fournir immédiatement la main-d'œuvre qui serait demandée.

L'exercice de tir

Nous sommes heureux de publier la lettre suivante :

« Grâce à une heureuse initiative, la Société mixte de Tir de Marseille a organisé depuis quelques jours déjà, dans son stand de Saint-Giniez, avec l'autorisation et le précieux concours de l'autorité militaire, des cours de tir pour les jeunes gens devant rejoindre bientôt leur régiment. Ces cours, que nous avons suivis assidûment, ont donné d'excellents résultats. Le zèle et le dévouement de nos éminents instructeurs — qui peuvent tous être comptés parmi les meilleurs tireurs de France — nous ont à tous permis de faire de sensibles et rapides progrès dans l'exercice du tir, très important pour un futur militaire, car un bon soldat doit être un bon tireur.

« Vivement reconnaissants envers l'autorité militaire et envers nos dévoués instructeurs nous leur adressons nos bien sincères remerciements, et nous ne saurions trop engager à se faire inscrire encore à ces cours de tir, tous ceux qui devront défendre notre sol, menacé par l'envahisseur. — *Un groupe de jeunes gens.* »

Service des subsistances militaires

MM. les négociants et industriels de la ville de Marseille sont informés que le visa indispensable d'autorisation pour la circulation de certaine denrées et matières sera donné tous les jours, à la première sous-intendance, rue Sainte-Victoire, de 7 à 9 heures du matin et de 15 à 18 heures du soir.

Les brevets d'invention

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

« Quelques journaux ont annoncé qu'un décret ministériel était en préparation dans le but d'annuler les brevets d'invention et les marques de fabrique déposés en France par les Allemands.

« Ce décret, qui contribuera à la ruine du commerce allemand, sera accueilli avec enthousiasme par les commerçants et industriels français, jusqu'à présent tributaires de l'Allemagne pour certains produits manufacturés et qu'ils sont à même de fabriquer plus consciencieusement.

« Il serait bon de faire connaître, également, à vos nombreux lecteurs que, par décret ministériel en date du 14 août dernier, un délai jusqu'à la fin de la guerre est accordé pour le paiement de l'annuité de cent francs exigé précédemment par l'Etat, pour le dépôt des demandes de brevets d'invention. Un même délai est accordé pour le paiement des annuités des brevets en cours.

« Cette facilité permettra aux nombreux inventeurs français de prendre leurs brevets *sans débours immédiats.*

« Si vous voulez bien publier ma lettre, vous pouvez indiquer à vos lecteurs que je me tiendrai à leur disposition, tous les jours, de 9 h. à 11 heures, pour leur fournir, gracieusement, tous renseignements actuels concernant les brevets d'invention et marques de fabrique en France et à l'étranger.

« Veuillez agréer, etc.

« Eugène DUCASSOU, ingénieur. »

Exemples à suivre

Les employés et ouvriers de l'Usine de la Compagnie Générale des Pétroles, réunis lundi soir, 31 août, après explications du convocateur, M. Dubois, remercient sincèrement le Conseil d'administration, son directeur, M. Léenhardt, et son ingénieur, M. Guisan, pour la décision qu'ils ont pris vis-à-vis de leur personnel.

Une somme de 25 francs sera remise à toute femme de mobilisé et 15 francs par mois pour chaque enfant, ainsi qu'aux célibataires ayant à leur charge père, mère ou jeunes frères.

Et s'est offert, en outre, de verser une somme tous les mois pour venir en aide aux familles les plus malheureuses sans distinction de nationalité.

Le personnel mobilisé de la Maison A. Biétron, 50, rue de Forbin, remercie MM. Biétron, frères, de la générosité dont ils viennent de faire preuve en payant aux familles de chacun d'eux la moitié de leurs appointements.

M. Ardisson, coiffeur, 250, grand-chemin de Toulon, nous prie d'informer les Sociétés de la Croix-Rouge Française (secours aux blessés), Femmes de France, Dames Françaises et autres, qu'il tient à leur disposition les noms et adresses des confrères qui, comme lui, se feront un devoir, pendant toute la durée de la guerre, d'aller, tous les lundis matin, raser gracieusement leurs intéressants blessés.

Contre la vie chère

Nous recevons la communication suivante :

« Le Syndicat des patrons cordonniers de la ville de Marseille invite tous les patrons cordonniers, syndiqués ou non, ainsi que les marchands de cuirs et peaux et les représentants des cuirs et peaux, à assister à la réunion qui aura lieu le vendredi, 4 septembre, à 5 heures 30 du soir, au café Français, cours Belsunce (salle du fond). Dispositions à prendre afin d'éviter la hausse injustifiée des matières premières qui entraînerait fatalement la hausse des chaussures qui serait très mal venue dans ce moment de deuil et de misère. — Le président, *Méary* ».

Contributions indirectes

Les membres du Comité qui s'est constitué en vue de venir à nouveau en aide aux familles nécessiteuses, victimes de la guerre, prient tous les agents sans exception de vouloir bien assister à la grande réunion qui aura lieu samedi, 5 septembre, à 5 heures 30 du soir, à la brasserie du Chapitre. Au cours de cette assemblée seront envisagées les mesures à prendre pour collaborer d'une façon régulière à l'œuvre d'assistance nationale en faveur des familles privées de leur chef ou soutiens de famille pendant la durée de la guerre.

Dons et secours

Le maire de Marseille a reçu hier les sommes suivantes :

M. H. Luzzatti, président de la Chambre de Commerce italienne, consul général du Monténégro, 5.000 fr. ; 1re souscription des employés municipaux (bureaux, services extérieurs, services techniques, octroi, sapeurs-pompiers), 3.196 fr. ; 1re souscription du personnel de la Société immobilière marseillaise, 100 fr. ; Syndicat des Patrons confiseurs, rue des Convalescents, 100 fr. ; M. A. Cavalier, 7, cours Devilliers, 30 fr. ; M. H. Jumelle, professeur à la Faculté des Sciences, 50 fr. ; Syndicat des Gérants de débits de tabacs, 50, rue des Dominicaines, 500 fr. ; M. J. Juvénal aîné, 16, rue Colbert, 50 fr. ; Mlle Angles Peyrega, directrice de l'Ecole supérieure, rue Sainte-Victoire, 30 fr. ; Mlle Valentine Peyrega, professeur à l'Ecole supérieure, rue Sainte-Victoire, 20 fr. ; Mme Lozes, 24, rue Langeron, 52 fr. 50.

Le préfet a également reçu de la Société Conversion de Saint-Paul, 500 fr. pour les blessés ; des commissaires de police, 310 fr. prélevés sur leurs traitements mensuels, et des officiers de paix, 45 fr.

Avec le don de 5.000 fr., M. Luzzatti, président de la Chambre de Commerce italienne et Consul général du Monténégro, a adressé à M. Pierre la lettre suivante :

Marseille, le 2 Septembre 1914.

Monsieur le Maire,

Je me fais un devoir de vous adresser ci-inclus la somme de cinq mille francs dont vous voudrez bien disposer comme vous le jugerez le plus utile pour contribuer au soulagement de bien nombreuses infortunes.

Je me permets aussi de vous demander d'intervenir auprès de l'autorité militaire pour être autorisé à avoir le grand honneur de recevoir chez moi vingt militaires convalescents. J'en logerai six chez moi au Prado et quatorze à ma villa de l'Estaque, en vous assurant que les soins les plus dévoués et les plus fraternels seront donnés à ces braves qui ont combattu aussi vaillamment.

Avec l'espoir de voir ma demande favorablement accueillie, je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à mes inaltérables sentiments pour ce grand et noble pays et d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

Signé : H. LUZZATTI.

D'autre part, M. Schrameck a reçu hier un lot de lingerie comprenant des draps, des serviettes, des bandes de pansement, puis des chaussettes, des caleçons, des chemises pour nos soldats blessés.

C'était là le résultat du travail des dames de Pélissanne qui, depuis la déclaration de guerre, se sont réunies en ouvroir. L'envoi d'hier montre que ces dévouées citoyennes ne chôment pas et qu'elles apportent elles aussi à l'œuvre de solidarité nationale un dévouement exemplaire.

Voir en quatrième page : Les communications des Comités de secours et le Courrier d'Aix.

LE FASCICULE BLEU

En attendant un Ordre d'Appel

Parmi les hommes mobilisables, il en est que la mobilisation a placé dans une situation fausse et excessivement pénible. Ce sont ceux dont le livret militaire est accompagné d'un fascicule bleu.

Pour la grande généralité, ces hommes appartiennent aux services auxiliaires et le fascicule bleu dont ils sont munis leur ordonne d'attendre un deuxième ordre d'appel pour se mettre à la disposition de l'autorité militaire. Ils peuvent par conséquent d'un jour à l'autre être appelés. Et c'est cette incertitude dans laquelle ils sont placés qui leur crée des difficultés d'existence, comme l'indique la lettre suivante qui nous a été adressée hier :

Marseille, le 2 Septembre 1914.

Monsieur le directeur du *Petit Provençal*,

Je viens vous demander l'hospitalité des colonnes de votre estimable journal pour exposer la situation qui nous est faite et pour savoir en même temps s'il n'y a pas un remède au mal.

Voici mon cas :

Je suis auxiliaire, donc mobilisable, mon fascicule bleu mentionne d'attendre un nouvel avis, qui peut venir tous les jours.

Dès le deuxième jour de la mobilisation, je suis allé au recrutement pour partir faire mon devoir à l'armée et l'on m'a répondu : « Vous n'avez qu'à attendre ».

Depuis, un mois s'est écoulé et pendant ce laps de temps, j'ai tout juste travaillé pendant 4 ou 5 journées. Avouez que pour vivre à deux, ce n'est pas énorme.

Partout où je me suis présenté pour demander du travail, la réponse a toujours été la même : « Vous êtes mobilisable, on peut vous appeler d'un moment à l'autre, pour ces motifs on ne peut vous occuper ».

Alors, je déduis de tout cela que la seule ressource pour nous auxiliaires est de mourir de faim, malgré notre volonté de travailler ou de partir faire notre devoir comme les autres.

J'espère, Monsieur le directeur, que par l'intermédiaire de votre journal, nous aurons une solution quelconque qui pourra nous satisfaire.

Dans cette attente, veuillez, Monsieur le Directeur, recevoir, avec mes remerciements anticipés, mes plus sincères salutations.

CHABERT, classe 1902.

Rue Sainte-Cécile, 80, Marseille.

Mais les hommes des services auxiliaires ne sont pas les seuls à se trouver dans la situation pénible qui nous est signalée.

Nous avons maints exemples de citoyens appartenant à la territoriale et dont le cas est à peu près semblable.

Ceux-ci, lors de la déclaration de guerre, possédaient un fascicule leur enjoignant de rejoindre leur corps le *trentième jour* de la mobilisation. Ces hommes s'apprêtaient donc avec une certaine impatience à se mettre en route, lorsque le *vingt-quatrième* jour de la mobilisation, un gendarme se présenta chez eux, examina leur livret militaire, et échangea leur fascicule contre un fascicule bleu, leur enjoignant de ne rejoindre leur corps que sur un nouvel avis le leur prescrivant.

Voici donc ces hommes placés dans la même situation que leurs camarades des services auxiliaires. Comme eux, ils ont les mêmes difficultés à se procurer du travail ; comme eux ils ne peuvent recevoir ni allocation de l'Etat pour leurs familles, ni allocation de secours des différents Comités de bienfaisance qui se sont constitués ; comme eux enfin, ils voient les difficultés de leur situation s'aggraver chaque jour davantage.

Les soucis, les privations auront bientôt affaiblis ces hommes qui ne demandent qu'à défendre notre patrie, et il se peut que le nouvel avis les appelant sous les drapeaux les trouve avec autant de patriotique ardeur, mais avec un peu moins de vigueur.

Nous signalons le mal, avec la conviction qu'on s'efforcera — et qu'on réussira d'y porter remède. — M. G.

L'ODYSSÉE D'UN PETIT ALSACIEN

Sous ce titre, nous avons relaté, dans notre numéro du 31 août dernier, comment un jeune Alsacien de 15 ans, pupille de l'Assistance Publique, parti de Le Puy-Gy, village adossé au Ballon d'Alsace, dans le territoire de Belfort, était arrivé la veille, vers minuit, à Marseille, où il croyait avoir encore un parent.

Accompagné à la Permanence par un généreux voyageur, ce jeune homme, Philippe Salvadori, expliqua aux agents comment, avec tant d'autres habitants de son village, il avait fui vers Belfort et Besançon par crainte de l'arrivée des troupes allemandes. Et cet enfant raconta les épisodes tragiques qui s'étaient déroulés soit à la frontière, soit en Alsace.

Sa narration était simple et naïve. Elle toucha si bien tous les cœurs que l'agent de la Sûreté Prunier, demeurant boulevard Saint-Naphre, 9, demanda spontanément de recueillir chez lui cet enfant, qui paraissait très intelligent et fort bien éduqué.

Malheureusement l'agent Prunier doit être mobilisé le 15 septembre, et, de ce fait, à cette date, son protégé allait encore se trouver orphelin et abandonné. Voilà pourquoi, en sa faveur, nous avons fait appel aux cœurs généreux et compatissants.

Nous sommes tout heureux aujourd'hui, car notre appel a été entendu. Mais laissons la parole au petit Alsacien, qui nous a adressé hier cette lettre si touchante :

Monsieur le directeur du Petit Provençal,

Au sujet de l'article paru hier sur votre journal et qui se trouve sur la chronique locale : « Odyssée d'un petit Alsacien », permettez-moi, Monsieur le directeur, de bien vous remercier de l'attention que la presse eut à mon égard. Je vous prierai de bien vouloir insérer dans votre journal la présente qui suit :

Depuis hier, c'est une procession de lettres et de gens que mes bons protecteurs M. et Mme Prunier reçoivent des âmes charitables me demandant partout. Malgré ma bonne volonté, je ne puis satisfaire à toutes ces bonnes âmes, mais il me reste un devoir à accomplir, c'est celui de vous prier de bien vouloir remercier en mon nom personnel toutes ces bonnes personnes qui ont pensé à moi. Oui, à toutes, mille fois merci !

Il est fort regrettable que mon premier protecteur, M. Prunier, agent de la Sûreté, lequel m'a recueilli chez lui, et si bien accueilli, soit obligé de partir le 15 de ce mois sous les drapeaux, car ce n'est pas chez des étrangers, mais chez des frères et sœurs que je me trouve. Je ne suis pas l'inconnu, le rescapé, « le retrouvé de la maison », mais l'enfant aimé.

Demain je me rends chez Mme Richardson, à Saint-Barnabé, laquelle, parmi toutes les bonnes âmes, ayant été la première, est devenue ma préférée. Mes protecteurs actuels, M. et Mme Prunier, ont la vive espérance qu'en Mme Richardson je trouverai une maman chérie, laquelle, malheureusement, je n'ai jamais connue.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

SALVADORI PHILIPPE.

Marseille, le 2 septembre 1914.

P.-S.— Je tiens à vous fournir les renseignements suivants, car depuis hier plus de vingt personnes sont venues chez mon brave protecteur, l'agent de la Sûreté Prunier, boulevard Saint-Naphre, 9. Merci à lui et à son épouse pour le bien qu'ils m'ont fait. De nombreuses lettres suivent auxquelles nous ne pouvons répondre. Une fois encore merci à tous.— SALVADORI PHILIPPE.

Voilà donc sauvé notre petit Alsacien. A notre tour, et de tout cœur, nous disons merci à l'agent Prunier, merci à Mme Richardson, sa maman chérie d'aujourd'hui ; merci à tous les cœurs généreux qui, spontanément, ont voulu secourir le petit Alsacien ! — E. L.

DERNIÈRE HEURE

LA GUERRE

Le Gouvernement français quitte Paris

Un Manifeste au Pays

Paris, 3 Septembre, 3 h. matin.

Le président de la République et le Gouvernement ont décidé d'adresser au pays le manifeste suivant :

Français,

Depuis plusieurs semaines des combats acharnés mettent aux prises nos troupes héroïques et l'armée ennemie. La vaillance de nos soldats leur a valu, sur plusieurs points, des avantages marqués, mais au Nord la poussée des forces allemandes, nous a contraint à nous replier.

Cette situation impose au président de la République et au gouvernement une décision douloureuse. Pour veiller au salut national, les pouvoirs publics ont le devoir de s'éloigner pour l'instant de la ville de Paris.

Sous le commandement d'un chef éminent, une armée française, pleine de courage et d'entrain défendra, contre l'envahisseur, la capitale et sa patriotique population, mais la guerre doit se poursuivre en même temps sur le reste du territoire, sans paix, ni trêve. Sans arrêt ni défaillance, continuera la lutte sacrée pour l'honneur de la nation et pour la réparation du droit violé.

Aucune de nos armées n'est entâmée. Si quelques-unes d'entre elles ont subi des pertes trop sensibles, les vides ont été immédiatement comblés par les dépôts, et l'appel des recrues nous assure, pour demain, de nouvelles ressources en hommes et en énergie.

Durer et combattre, tel doit être le mot d'ordre des armées alliées, anglaise, russe, belge et française. Durer et combattre, pendant que sur mer les Anglais nous aident à couper les communications de nos ennemis avec le monde. Durer et combattre, pendant que les Russes continuent à s'avancer pour porter au cœur de l'empire d'Allemagne le coup décisif.

C'est au gouvernement de la République qu'il appartient de diriger cette résistance opiniâtre. Partout, pour l'indépendance, les Français se lèveront, mais pour donner à cette lutte formidable tout son élan et toute son efficacité, il est indispensable que le gouvernement demeure libre d'agir.

A la demande de l'autorité militaire, le gouvernement transporte donc momentanément sa résidence sur un point du territoire d'où il puisse rester en relations constantes avec l'ensemble du pays. Il invite les membres du Parlement à ne pas se tenir éloigné de lui, pour pouvoir former devant l'ennemi, avec le gouvernement et avec leurs collègues, le faisceau de l'unité nationale.

Le gouvernement ne quitte Paris qu'après avoir assuré la défense de la ville et du camp retranché par tous les moyens en son pouvoir. Il sait qu'il n'a pas besoin de recommander à l'admirable population parisienne le calme, la résolution et le sang-froid. Elle montre tous les jours qu'elle est à la hauteur des plus grands devoirs.

Français,

Soyons tous dignes de ces tragiques circonstances, nous obtiendrons la victoire finale. Nous l'obtiendrons par la volonté inlassable, par l'endurance et par la ténacité. Une nation qui ne veut pas périr, et qui, pour vivre, ne recule ni devant la souffrance, ni devant les sacrifices, est sûre de vaincre.

Le président de la République :
RAYMOND POINCARE.

Le président du Conseil :
RENE VIVIANI.

Le ministre de la Justice, ARISTIDE BRIAND ; le ministre des Affaires Etrangères, DELCASSE ; le ministre de l'Intérieur, M. MALVY ; le ministre des Finances, RIBOT ; le ministre de la Guerre, MILLERAND ; le ministre de la Marine, AUGAGNEUR ; le ministre de l'Instruction Publique, SARRAUT ; le ministre des Travaux Publics, MARCEL SEMBAT ; le ministre du Commerce, THOMSON ; le ministre de l'Agriculture, FERNAND DAVID ; le ministre des Colonies, DOUMERGUE ; le ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, BIENVENU MARTIN ; le ministre sans portefeuille, JULES GUESDE.

Paris, 3 Septembre.

On a lu, dans la proclamation du gouvernement, que c'est à la demande de l'autorité militaire que les pouvoirs publics ont transporté leur résidence hors de Paris. L'autorité militaire a, en effet, fait remarquer au gouvernement qu'à son avis, il serait préférable que les pouvoirs publics fussent transférés dans une autre ville, au moment où Paris va devenir une sorte de pivot de manœuvre pour les armées en présence.

Sans parler d'une attaque que l'armée allemande pourrait être tentée de diriger brusquement contre le camp retranché, il n'est pas douteux pour les militaires que Paris sera, avant peu de jours, l'axe autour duquel graviteront les armées. Dans ces conditions, il a paru que Paris, en se privant de la présence des pouvoirs publics, devait revêtir un caractère presque exclusivement militaire.

L'Escadre française bombarde Cattaro

Paris, 2 Septembre.

La flotte française, commandée par le vice-amiral Boué de Lapeyrère, a bombardé hier le port et la rade de Cattaro.

De gros dégâts ont été causés par le tir de nos navires, qui a été très efficace. Plusieurs édifices ont été démolis ou incendiés.

Communiqué officiel

Paris, 2 Septembre, 11 h. soir.

Les Russes ont remporté, en Galicie, une grande victoire. Les détails n'en sont pas encore complètement connus.

Toujours les avions allemands sur Paris

Nouvelle visite d'un « Taube »

Paris, 2 Septembre.

Si les Allemands s'imaginent avoir impressionné Paris avec les tentatives d'assassinat qu'ils risquent du haut du ciel, ils se trompent. L'apparition dans les airs de l'aéroplane meurtrier est devenu la distraction quotidienne.

Ce soir, vers 5 heures, dans tous les espaces libres, des curieux scrutaient l'horizon pour découvrir le Taube lanceur de bombes. C'est là seule distraction qui nous reste en ces journées lourdes d'angoisse. Voilà dans quel admirable esprit Paris prend la chose, et je suis bien à même de l'attester, j'étais mardi soir à une fenêtre des bureaux du *Petit Provençal* lorsque le Taube apparut au dessus de la Bourse, se dirigeant vers la Banque de France sous les feux du couchant.

A la hauteur de deux mille mètres où il se trouvait on eut dit une libellule d'or, glissant lentement dans l'espace. Tout à coup, une double détonation formidable retentit de toutes les maisons. On se précipite dans la rue, et au lieu de s'enfuir en voyant le grand oiseau de malheur, chacun suivait son vol, ne se préoccupant en rien du danger.

L'explosion venait cependant de se produire à côté sans provoquer la moindre alarme. A peine était-on indigné contre ces procédés de guerre.

A 6 heures, ce soir, le Taube est apparu, enfin, et comme toujours, a fait l'honneur de sa visite un peu en l'air à notre quartier de la Bourse qu'il doit affectionner particulièrement.

De nouveau, la rue a pris une animation extraordinaire. Chacun voulait voir, les exclamations les plus drôles saluaient l'apparition comme s'il ne se fut agi que d'une exhibition pour amuser le public. Les Allemands nous ont aguerris avec leur petit bombardement quotidien, c'est le seul résultat qu'ils aient obtenu.

MARIUS RICHARD.

Un aéroplane autrichien descendu par les Serbes

Nisch, 2 Septembre.

Depuis plusieurs jours, le territoire serbe est complètement évacué par les Autrichiens. Leurs troupes ayant eu, suivant les derniers renseignements, plus de quarante mille hommes hors de combat dans la seule bataille au Nord-Ouest de la Serbie, sont impuissantes maintenant à entreprendre aucune offensive, et se bornent à assurer la protection de la frontière de Bosnie.

Un aéroplane autrichien ayant pour but une reconnaissance des forces et de la position des troupes serbes parti de Yanina, en Bosnie, et se dirigea vers Lichitcha, petite ville serbe. Une section de mitrailleuses serbes réussit en peu de temps à le faire tomber. L'appareil était tout percé de balles et maculé du sang de l'aviateur tué. On trouva sur lui nombre de croquis et de renseignements divers.

LES VICTOIRES RUSSES

L'armée autrichienne écrasée à Lemberg

Petrograde, 2 Septembre.

(Communiqué de l'état-major du généralissime)

Après un combat de sept jours, l'armée russe s'emparant des positions de Lemberg, très fortifiée et avancée à quinze ou vingt verstes à l'est de la ville, s'approcha des forts principaux. Une bataille extrêmement tenace eût lieu à la suite de laquelle, le 1er septembre, les Autrichiens furent jetés dans une déroute désordonnée, abandonnant des pièces d'artillerie grosse et légère, des parcs d'artillerie entiers, des cuisines de campagne. Nos avant-gardes et notre cavalerie poursuivirent l'ennemi qui subit d'énormes pertes en tués, blessés et prisonniers.

L'armée autrichienne, opérant dans la région de Lemberg, était composée des IIIe, XIe et XIIe corps et de parties des VIIe et XIVe corps. Cette armée paraît être complètement défaite. Pendant la poursuite que leur donnaient les troupes russes, les Autrichiens qui battaient en retraite de la Gnilalipa, furent obligés d'abandonner encore trente-un canons. Nos troupes opèrent leur mouvement par des routes encombrées de parcs d'artillerie et de convois surchargés de provisions de toutes sortes.

Le total des canons que les Russes ont pris dans la région de Lemberg s'élève à cent cinquante.

L'évacuation de la Place

Rome, 2 Septembre.

On mande de Vienne au *Giornale d'Italia* que le gouvernement autrichien a pris des dispositions pour faire évacuer la ville de Lemberg.

Les préparatifs de guerre de la Turquie

Constantinople, 2 septembre.

Le Ve corps d'armée turc est actuellement rassemblé sur la rive du Bosphore, tandis que le Ier corps est dans une situation analogue par la rive européenne. Le corps d'armée d'Alep (VIe corps) serait, d'autre part, dirigé vers le Nord dans la région du golfe d'Ismid.

L'avancement des officiers sur le champ de bataille

Angoulême, 2 Septembre.

On annonce que le colonel Jacquet, du 107e régiment d'infanterie, a été fait général sur le champ de bataille et que les commandants Royer, du même régiment, et Marlaux, du 52e d'artillerie, ont été promus lieutenants-colonels.

L'investissement de Kiao-Tchéou par les Japonais

New-York, 2 Septembre.

Une dépêche de Pékin annonce que la petite île de Tachien, en dehors de la baie de Kiao-Tcheou, aurait été prise par les Japonais.

Le quartier général allemand

Stockholm, 2 Septembre.

Un télégramme de Munich annonce que l'empereur Guillaume et le général de Moltke viennent d'adresser des remerciments à la ville de Coblentz où le quartier général avait séjourné ces jours derniers.

AVIS DE DECES ET DE MESSE

Mme veuve Joyeux, née Bonnabel et sa fille ; Mme veuve Dejoux-Joyeux ; M. et Mme Joseph Bonnabel ; M. le docteur et Mme Jules Bonnabel ; M. et Mme Paul Bonnabel, pharmacien, et leurs enfants ; M. et Mme Henri Ducret et leurs enfants. Les familles Joyeux, Dejoux, Bonnabel, Ducret, Marchis, Rostan-Bonnafoux, Coulon, Nève, ont la douleur de vous faire part du décès de **M. Georges JOYEUX,** leur époux, père, fils, gendre, beau-frère, oncle, neveu, cousin et allié, survenu à Châteauroux-les-Alpes, le 19 août. La messe de sortie de deuil sera dite vendredi 4 septembre, à 11 heures 1/4, en l'église de la Palud (Trinité).

AVIS DE DECES

Les membres du Syndicat général des Industries du Bâtiment sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté collègue **M. Marius CHEVRET,** entrepreneur de plomberie, officier d'Académie, ancien juge au Tribunal de Commerce, et ancien conseiller prud'homme, qui auront lieu aujourd'hui 3 septembre courant, à 4 heures du soir, 15, boulevard Merle, à Saint-Barnabé.

Les membres de la Société des Commis et Employés sont priés d'assister aux obsèques de **M. CHEVRET Marius-Paul,** membre actif, qui auront lieu aujourd'hui jeudi 3 courant, à 4 heures du soir, boulevard Merle, 15, Saint-Barnabé.

Les membres du Syndicat des Entrepreneurs de plomberie-zinguerie sont priés d'assister aux obsèques de **M. CHEVRET,** leur regretté président, ancien juge au tribunal de Commerce, qui auront lieu aujourd'hui jeudi 3 courant, à 4 heures du soir, boulevard Merle, 15 (Saint-Barnabé).

Le Conseil d'administration de la Société des Anciens sous-officiers, caporaux et brigadiers de Marseille, a le regret de faire connaître le décès de **M. Marius CHEVRET,** membre actif, et prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui jeudi, 3 du courant, à 4 heures après-midi, boulevard Merle, n° 15 (Saint-Barnabé).

MM. les membres du **Cercle de Saint-Barnabé** sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté collègue, **M. Marius CHEVRET,** qui auront lieu aujourd'hui jeudi 3 septembre, à 4 heures, boulevard Merle, 15, à Saint-Barnabé.

Les familles Nicolaï et Bernardi ont la douleur de faire part du décès de **M. NICOLAI,** employé à la maison Franceschi, rue du Chevalier-Roze, 19. Obsèques cet après-midi. Se renseigner pour l'heure à la maison mortuaire.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le nouveau Moratorium

En raison de leur importance, nous croyons devoir publier le texte complet, d'après l'*Officiel*, des décrets relatifs au nouveau moratorium et dont nous avons déjà publié la substance :

Article premier.— Une nouvelle prorogation de trente jours francs est accordée pour le payement de toutes les valeurs négociables échues depuis le 31 juillet 1914 inclusivement ou venant à échéance avant le 1er octobre 1914, à condition qu'elles aient été souscrites antérieurement au 4 août 1914.

Les valeurs négociables visées au présent article sont : les lettres de change, les billets à ordre ou au porteur, les chèques, à l'exception de ceux présentés par le tireur lui-même, les mandats et les warants.

Ne tombent pas sous l'application du présent article les valeurs négociables émises sur le Trésor public ou à son profit.

Les valeurs négociables souscrites à dater du 4 août 1914 demeurent exigibles à leur échéance. Par dérogation aux articles 161 et 162 du Code de commerce, la présentation de ces valeurs, et s'il y a lieu le protêt faute de payement, peuvent être faits dans un délai de dix jours, y compris le jour de l'échéance.

Art. 2.— Il est accordé un nouveau délai de trente jours francs pour le payement des fournitures de marchandises faites entre commerçants antérieurement au 4 août 1914.

Cette disposition ne s'applique pas aux opérations effectuées, soit dans les Bourses de valeurs, soit dans les Bourses de commerce, lesquelles restent soumises aux règlements qui les concernent.

Le délai de trente jours ci-dessus indiqué s'applique également à la réalisation des ouvertures de crédit consenties antérieurement au 4 août 1914. Il court à partir de la demande de réalisation.

Art. 3.— La nouvelle prorogation de trente jours francs accordée aux valeurs négociables par l'article premier du présent décret est applicable à toutes sommes dues avec ou sans échéance, pour toutes avances faites antérieurement au 1er août 1914, en compte ou à découvert, ainsi que pour toutes avances faites antérieurement à la même date sur des titres de valeurs mobilières et sur des effets de commerce, ou garanties par ces titres ou effets.

Art. 4.— Un nouveau délai de trente jours francs, à dater du 1er septembre 1914, est accordé pour la délivrance, notamment contre reçu, contre chèque présenté par le tireur lui-même, contre lettre de crédit, des dépôts, espèces et soldes créditeurs des comptes courants dans les banques ou établissements de crédit ou de dépôts, sous les réserves suivantes :

Au cours de la dite période, tout déposant ou créditeur a le droit d'effectuer, sur le solde en sa faveur de son compte, le retrait de 250 francs et de 20 % du surplus, sous déduction des sommes, retirées depuis et y compris le 2 août 1914, autres que celles destinées à faire face aux dépenses spécifiées ci-après :

Indépendamment des retraits ci-dessus visés, d'autres retraits peuvent être effectués dans les conditions suivantes :

1° Les déposants ou créditeurs qui occupent un personnel d'ouvriers ou d'employés pour l'exercice d'une profession agricole, industrielle ou commerciale, ont droit, sur les sommes leur appartenant, à la totalité du montant des salaires de chaque échéance de paye, à la charge par eux d'en justifier par la production des états de payement du personnel. L'entrepreneur principal a le droit de joindre aux états de payement de son personnel ceux du personnel de ses sous-traitants.

2° Sont assimilées aux salaires pour l'application de la disposition ci-dessus les allocations temporaires ou rentes viagères dues aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants droit, en vertu de la loi du 9 avril 1898 et des lois qui l'ont modifiée ;

3° Les déposants ou créditeurs qui exercent une profession industrielle ont droit au retrait des sommes correspondant à l'acquisition des matières premières indispensables pour le fonctionnement de leur industrie.

Le même droit est accordé à ceux qui exercent une profession agricole pour les achats indispensables à leur exploitation, notamment pour les achats de semences, engrais, produits anticryptogamiques, animaux de ferme et de trait.

La délivrance des fonds ne peut être obtenue que sur production d'une facture et entre les mains du vendeur ou de son représentant.

4° Le droit au retrait peut également s'exercer pour le payement du fret maritime ou fluvial et du prix des transports par terre, ainsi que des frais accessoires. Le montant en est établi par la production des connaissements, lettres de voiture, récépissés ou factures ;

5° Les industriels dont les établissements ont été réquisitionnés en vertu de la loi du 3 juillet 1877, modifiée par la loi du 23 juillet 1911, ont droit au retrait intégral des fonds leur appartenant.

Cette disposition ne s'applique pas en cas de prise de possession et d'exploitation directe de l'établissement industriel par l'autorité militaire en vertu de l'article 58, paragraphe 4, de la loi susvisée.

Les industriels et entrepreneurs de fournitures qui justifient de commandes faites par l'Etat pour les besoins de la défense nationale, les concessionnaires de services publics peuvent exiger le retrait de leurs fonds dans la mesure des dépenses, en sus de celles de main-d'œuvre, nécessaires pour asurer l'exécution de ces commandes ou de ces services, compte tenu des avances que l'Etat leur consent ;

6° Les sociétés d'assurances mutuelles agricoles régies par la loi du 4 juillet 1900 ainsi que les sociétés ou associations officiellement autorisées à prêter leur concours au service de santé des armées de terre et de mer ont le droit d'opérer le retrait de la totalité des fonds par elles déposés ;

7° Le droit de retrait peut également être exercé pour le payement des impôts directs et indirects, droits, taxes et contributions de toute nature dus à l'Etat, aux départements et aux communes ainsi que des produits des monopoles ou tous autres produits dont le recouvrement est confié à des comptables publics.

La délivrance de ces sommes a lieu au profit exclusif des percepteurs, receveurs ou comptables des administrations publiques intéressées, et elle est effectuée contre remise d'un chèque, mandat ou virement à l'ordre de l'agent comptable bénéficiaire.

Ces chèques, mandats ou virements peuvent également être mis au profit des officiers publics ou ministériels tenus d'effectuer l'avance des droits ou taxes dus au Trésor, à la condition par les bénficiaires de certifier expressément, dans leur quittance, que la somme par eux encaissée est destinée au versement des droits et taxes susvisés.

Toutefois l'ensemble des retraits ne peut pas dépasser 60 pour cent du solde créditeur du compte à la date du 2 août 1914, sauf pour les retraits visés au paragraphe 2, au paragraphe 5, premier alinéa, et au paragraphe 6 ci-dessus, lesquels peuvent être effectués pour l'intégralité.

Art. 5.— Les dispositions de l'article précédent ne s'appliquent pas aux versements effectués par les déposants à partir du 2 août 1914, ni aux encaissements de toute espèce faits pour leur compte à partir de la même date, les crédits ainsi constitués restant soumis au droit commun.

Art. 6.— Les prorogations spécifiées aux décrets des 31 juillet, 1er, 2, 5 et 9 août 1914, ainsi qu'au présent décret, sont purement facultatives pour les débiteurs.

Ceux qui en bénéficient sont de plein droit redevables d'un intérêt calculé dans les conditions suivantes :

1° Pour les sommes visées aux articles 1 et 2, à l'exception des sommes représentées par des chèques, au taux de 5 0/0, à dater du lendemain du jour où le payement était primitivement exigible ;

2° Pour les sommes visées à l'article 3, à partir du lendemain du jour de l'échéance ou du jour où la dénonciation pouvait être faite et, à défaut d'échéance stipulée, à partir du 10 août 1914. Le taux est, pour chaque période de prorogation, le taux appliqué par la Banque de France, à la date initiale de ces périodes, pour les avances sur titres, sous réserve de l'application de toutes clauses contractuelles qui stipuleraient des conditions plus élevées ;

3° Pour les sommes visées à l'article 4, au taux de 3 0/0 à dater du 1er août 1914 ; toutefois cette disposition ne s'applique qu'à la portion indisponible du dépôt ou du solde du compte.

Art. 7. — Un nouveau délai de trente jours francs à dater du 1er septembre 1914 est accordé pour le remboursement des bons ou contrats d'assurance, de capitalisation ou d'épargne à terme fixe ou stipulé remboursables au gré du titulaire ou du porteur.

Art. 8. — Toutes contestations relatives aux retraits de fonds sont portées par simple requête de la partie la plus diligente devant le président du tribunal civil qui statue comme en référé. Sa décision est exécutoire, nonobstant appel.

Art. 9. — Les dispositions du présent décret sont applicables à l'Algérie et à la Tunisie.

Art. 10. — Le présent décret recevra exécution immédiate en vertu de l'article 2 du décret du 5 novembre 1870.

LA SUSPENSION DU REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Article 1er. — A dater de la promulgation du présent décret et jusqu'à la date qui sera fixée après la cessation des hostilités, les sociétés régies par les lois françaises, les départements, les communes et les établissements publics ont la faculté de suspendre le remboursement de leurs obligations et, s'il y a lieu, le payement des lots y afférents.

Cette faculté s'applique, sans distinction : 1° aux obligations remboursables avant la publication du présent décret ; 2° à celles qui le deviendront dans les soixante jours francs qui suivront cette publication.

Les tirages au sort prévus par les contrats d'emprunt auront lieu, à la date fixée, sous réserve de la faculté inscrite au paragraphe 1er ci-dessus de suspendre les remboursements. Le porteur d'une obligation sortie au tirage peut exiger que mention en soit faite sur son titre.

Le bénéficiaire d'un lot a le droit d'exiger la reconnaissance de sa créance, sous forme soit d'un bon non productif d'intérêts, soit d'une inscription sur le titre lui-même.

Les obligations sorties au tirage continuent à porter intérêt dans les mêmes conditions que précédemment et jusqu'au jour o0 le remboursement sera exigible. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux obligations qui, étant remboursables, avaient cessé de produire intérêt au 1er juillet 1914.

Art. 2. — Les sociétés régies par les lois françaises ont la faculté de suspendre le remboursement de leurs actions dans les délais et conditions fixés à l'article précédent.

Art. 3. — Pendant la période susindiquée, celles des dites sociétés qui, en raison des circonstances, ne pourraient pas assurer le service de leurs obligations peuvent suspendre le payement de leurs coupons ou ne délivrer qu'un acompte sur le montant desdits coupons.

Elles doivent en faire sous leur responsabilité et sauf recours des obligations devant les tribunaux la déclaration au bureau d'enregistrement du siège social :

1° Dans les quinze jours qui suivront la publication du présent décret pour les coupons échus avant cette publication ou qui viendront à échéance dans ces quinze jours ;

2° Pour tous autres coupons, quinze jours francs au moins avant l'échéance.

Les sommes dont le paiement aura été différé en vertu de la disposition ci-dessus sont productives, au profit des obligataires, d'un intérêt de 5 % à dater de l'échéance des coupons.

ART. 4. — Les dispositions de l'article 3 ci-dessus s'appliquent aux sommes auxquelles ont droit, à la date de la publication du présent décret, à titre de dividendes ou d'intérêts, les porteurs d'actions ou de parts de fondateurs.

ART. 5. — Les dispositions du présent décret sont applicables à l'Algérie.

LE CUMUL DES SOLDES MILITAIRES ET DES PENSIONS CIVILES

On sait qu'une loi et un décret ont été promulgués au début de la guerre, en vue d'assurer pendant la durée de la guerre, aux fonctionnaires et pensionnaires de l'Etat mobilisés des ressources au moins égales à celles dont ils jouissaient précédemment. Mais ces actes ne permettent d'atteindre qu'incomplètement le but poursuivi.

En décidant d'une façon générale que les pensions militaires continueraient à ne pas se cumuler avec une solde militaire mensuelle, ils n'ont pas prévu le cas du fonctionnaire civil titulaire d'une pension militaire, et qui peut en temps de paix cumuler son traitement et sa pension. Rappelé au service militaire, le plus souvent avec une solde mensuelle, celui-ci n'aurait que des ressources inférieures à celles dont il jouissait dans ses fonctions civiles si l'article 4 de la loi du 28 fructidor an VII ne devait lui être opposé.

D'autre part, le cas n'a pas non plus été envisagé du mobilisé titulaire d'une pension civile. L'équité exige que celui-ci soit traité comme le titulaire d'une pension militaire, c'est-à-dire qu'il puisse cumuler sa pension avec une solde militaire non mensuelle.

Dans ces conditions, il y a toute nécessité de compléter les dispositions récemment intervenues. Tel est l'objet du décret promulgué aujourd'hui et dont voici les dispositions :

ARTICLE PREMIER. — Par dérogation à l'article 4 de la loi du 28 fructidor an VII, les fonctionnaires et employés civils de l'Etat titulaires de pensions militaires, qui ont repris ou reprendront du service dans l'armée pendant la guerre actuelle et qui jouissent ou jouiront à ce titre d'une solde militaire mensuelle, pourront cumuler leur pension avec cette solde à compter du jour de leur rappel à l'activité. Toutefois le cumul n'est autorisé que dans les limites ci-après, suivant que le traitement civil est supérieur ou inférieur à la solde militaire.

Dans le premier cas, la pension est servie comme si l'intéressé continuait à toucher son traitement civil sans percevoir aucune solde militaire. L'article 37 de la loi du 30 décembre 1913 continue en conséquence d'être appliqué.

Dans le second cas, la solde et la pension cumulées ne peuvent excéder la somme que recevait l'intéressé au titre du traitement civil et de la pension. Cette dernière est en conséquence frappée de suspension pour une somme égale à la différence entre la solde militaire et le traitement civil, sans préjudice des déductions qui pourraient être déjà prescrites par l'article 37 de la loi du 30 décembre 1913.

ART. 2. — L'application des dispositions de l'article 13 du décret du 10 janvier 1912 interdisant le cumul d'une solde militaire et d'une pension civile est suspendue pendant la durée de la guerre à l'égard seulement des militaires ne jouissant pas d'une solde mensuelle.

ART. 3. — Les autorités militaires auront seule compétence pour certifier l'existence des pensionnaires de l'Etat appelés ou rappelés sous les drapeaux pendant la durée de la guerre.

AVIS AU PUBLIC

Achat de Chaussures militaires

La Commission chargée de l'achat de chaussures confectionnées librement, mais conformes ou se rapprochant du type militaire, prévient les industriels qu'une des conditions essentielles pour l'admission de la chaussure consiste en la *couture en première*, qui doit être faite, soit à la main, soit à la machine, mais à l'exclusion du clouage.

Chaque industriel voudra bien se mettre en rapport avec le sous-intendant militaire, président de la Commission, rue Charras, 26, à Marseille, en lui faisant connaître sa résidence ainsi que le nombre de chaussures qu'il désire livrer en une ou plusieurs fois, afin que la Commission puisse lui assigner un jour et une heure pour procéder à l'examen de ces fournitures.

Quand au prix à payer, il fera l'objet d'un tarif local qui sera arrêté à la réception des ordres ministériels.

AVIS A NOS DÉPOSITAIRES

La carte de l'Alsace-Lorraine avec les frontières de l'Est, tirée en couleurs, complétant celle déjà publiée par L. Achard, 13, rue Haxo, est en vente dans les librairies et kiosques, au prix de 0 fr. 50. Avec celle de Belgique et du Luxembourg, grâce à l'échelle au 1/600.000e établie avec une exactitude rigoureuse, elle permet de suivre les mouvements de troupes sur tout le front. Prix spéciaux pour les dépositaires du *Petit Provençal*. Adresser les demandes à M. L. Achard, 13, rue Haxo.

Les Allemands à Anvers

UN ARTICLE DE CAMILLE LEMONNIER

Le célèbre écrivain belge Camille Lemonnier publia, dans le *Figaro* du 18 avril 1906, un article intitulé : « L'Allemagne à Anvers ».

C'était un véritable cri d'alarme. Le grand artiste avait une âme de grand patriote : il dénonçait, avec toute la fougue dont il était capable, le péril de l'invasion silencieuse et tenace qui faisait d'avance de la cité si flamande d'Anvers une ville de l'Empire germanique.

Voici quelques extraits de ce bel article : « C'est bien la Flandre. C'est bien l'*Antwerpen* en communication avec les îles. l'Anvers

UNE VUE D'ANVERS

de ces puissants marchands qui, au quinzième siècle, prêtaient aux rois l'argent de leurs guerres et de leurs amours, et se rendaient en Bourse précédés de douze musiciens jouant de la viole, du rebec et de la flûte, tels que les peingit le grand Leys. Mais voilà que tout de même on est mis en défiance par quelque chose qui a cessé d'être flamand, l'enflure prétentieuse des architectures, le goût de la pacotille. Et on se met à déchiffrer les enseignes aux jambages haut comme des hommes : on est en Allemagne.

« En haut, en bas, à la crête des toits, au ras des trottoirs, druc comme un hallier, les Koln, les Schwarts, les Müller, etc., ont poussé par-dessus les anciennes firmes, râclées, poncées, badigeonnées. Les winstabbe, les bierkelde, les bordigos, les comptoirs d'alimentation, les banques, les offices de change, allemands ! La grosse araignée teutonne a débobiné son cocon et tendu sa toile de toit en toit à tous les points cardinaux.

« Ah ! il avait raison, le grand citoyen Edmond Picard, quand l'autre jour, au Sénat belge, il poussa le cri d'alarme. Il y a quarante-six ans que la chanson du poète Arndt, comme une mouche bourdonnante obsède le pangermanisme.

« L'Allemagne s'arrêtera-t-elle à la Prusse, à la Souabe, à la Bavière ? Et la chanson répond : *O nein, o nein, sein Vaterland muss grosser sein !* A chaque couplet revient la question pour les autres pays germains : et c'est toujours la même réponse, jusqu'à ce qu'enfin éclate la clameur d'enquête : La patrie allemande est partout où il y a des êtres de race germanique.

« Mieux encore. On vend à Berlin un atlas, publié sous le patronage des associations pangermanistes : l'*Alldeutscher Atlas*. Eh bien ! dans une des cartes figurent, comme faisant retour à l'Allemagne, la Hollande tout entière, la moitié flamande de la Belgique, une partie de la France jusqu'à Dunkergue.

« Je dis simplement ici ce que tant d'autres disent dans le pays : Anvers est le danger parce qu'Anvers est le première étape et que cette étape est franchie. Avant de la défendre contre les escadres et l'artillerie, il eût fallu se défendre contre l'invasion à petites fois de ces fils de la Germanie venus comme en visite en file indienne, et qui ensuite ne partent plus.

« Le péril, c'était l'homme blond qui prenait un ticket dans la gare de sa ville natale, de l'autre côté des frontières, et qui, un beau matin, débarquait avec une chemise de rechange dans un sac à main. Ce n'était qu'une unité et c'était déjà un peuple. Chaque train en amenait, il en vint cent, puis mille, dix mille, vingt mille, toute une Allemagne paisible, cordiale, sobre, patiente, travailleuse sans morgue.

« Quand on leur demandait pourquoi ils étaient venus, invariablement ils répondaient que c'était pour apprendre le « gommerce ». Ils ne se plaignaient pas de loger un peu au court dans les pensions à 3 francs, bière comprise. Et ils étaient propres, discrets, point bavards, excepté quand ils parlaient entre eux : la plupart se contentaient de gratifications de bout de l'an. Derrière chaque guichet, dans toutes les officines d'armateurs, d'arrimeurs, de dispacheurs, il y eut aussi un dos allemand en boule sur un pupitre et planté dans la maison comme un obus.

« L'Allemand, disait Edmond Picard, ne sait pas commodément entrer ou sortir de chez lui, il est dans la situation d'un propriétaire qui doit user de servitudes sur une propriété voisine. « Or, la Belgique c'était, avec une ligne de côtes admirable pour elle, qui n'en a guère, toute la mer. »

« Ne dites pas qu'elle n'y a pas songé : elle est la Force, elle est le guet ; *elle est une des forces redoutables de demain, embusquées dans l'heure présente.*

« Eh bien ! si elle devait pénétrer en Belgique par la porte entr'ouverte d'Anvers, qui peut affirmer qu'elle ne verrait pas venir à elle, pour l'accueillir, tirant avec les canons qui devaient la combattre, les salves triomphales de la bienvenue, tandis que dans un ciel d'apothéose, le bourdon de la cathédrale sonnerait pour le Dieu du pangermanisme. »

Heureusement, la prompte vigueur de son roi, l'héroïsme de son peuple ont épargné à la Belgique le danger que redoutait pour elle un des plus éloquents de ses enfants.

Anvers est redevenue en un seul jour flamande, et dans les flancs hérissés de cuirasses et de canons, elle protège actuellement, avec une armée d'un dévouement sublime, la grande âme du petit pays de Camille Lemonnier.

La Solidarité Nationale

Les Comités de secours

Comité de secours allées de Meilhan, Capucines, Chapitre, Gare et rues adjacentes. — Réunion jeudi, 3 du courant, à 7 h. du soir, au siège du Comité, 69, allées des Capucines.

Comité central de secours du 11e canton. — Le Comité central de secours du 11e canton informe tous les Comités et sous-Comité de secours du canton qu'une réunion aura lieu vendredi 5 septembre, à 9 h. précises du soir, au bar du Rhône, rue d'Endoume. Dans cette réunion les délégués rendront compte de leur mandat à la Fédération des cantons de Marseille. Questions d'organisation, etc. La présence des membres du Comité est urgente.

Menpenti. — Demain jeudi, à 6 h. du soir, réunion du Comité de secours de Menpenti, au siège du Comité.

Quartier Vauban. — Dons reçus par le Comité de secours du quartier Vauban. — MM. Aman-Vigié, Paret et Cie, 100 fr.; Frèze, imprimeur, 50 fr.; E. Aillaud, conseiller municipal, 20 fr.; Vincent Sabatier, 25 fr.; Alfred Cohen, 20 fr.; J. Debernardi, 50 fr.; Alexis Estrangin, 50 fr.; Raymond Fouque, 20 fr.; A. Douyère, 20 fr.; Jules Domergue, 20 fr.; Paul Franc, 10 fr.; De Maillard, 30 fr.; Emile Domergue, 30 fr.; Dupeyrac et Cie, 10 fr.; J.-B. Boude, 20 fr.; Bonifay, curé, 5 fr.; Alfred Eggington, 10 fr.; B. Domenge, 5 fr.; Honel Meiss, grand rabbin, 5 fr.; S. Léopold, 5 fr.; Louis Moynier, 5 fr.; J. Garoutte, 5 fr.; Serre père, 10 fr.; Louis Avazéri, 10 fr.; Mlle Garoutte, 5 fr.; Reliquat d'une société, 8 fr. 25 ; MM. Louis Nérix, 5 fr.; Eugène Spinelli, 5 fr.; Bernard, 10 fr.; Emile Astier, 5 fr.; Auguste Bianchi, 10 fr.; Félix Pila, 10 fr.; Pierre Cairello, 5 fr.; Peloux, 5 fr.; Lang Michel, 5 fr.; A. Pégna, 5 fr.; José Pégna, 1 fr.; Mme Pégna, 1 fr.; MM. G. Tayar, 5 fr.; Jacques Perodani, 10 fr.; Boudou, 5 fr.; Monclar, 5 fr.; Mme Isoard, 5 fr.; MM. Reforzo, 5 fr.; A. Gaudin, 5 fr.; Bas, café Artaud, 7 fr. 50 ; A. Cassarino, 5 fr.; Jullien Lang, 5 fr.; Bonavia, 5 fr.; Vincent Brach, 10 fr.; Vitale Mattei, 10 fr.; B. Cordeau, 5 fr.; Mme Honel Meiss, 10 fr.; M. Spinella, 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; MM. Honnoré, 2 fr.; G. Froment, 5 fr.; Goiffon, 1 fr.; Mmes Sube, 1 fr.; veuve Amiel, 50 cent.; veuve Franc, 2 fr.; Anonyme, 5 fr.; MM. D. Castellani, 2 fr.; R. Charin, 2 fr.; Mme Pillon, 1 fr.; MM. Rosali, 1 fr.; Marin, 2 fr.; Simon Boulenger, 1 fr.; Marrot, 2 fr.; Bard, 2 fr.; Nicolo, 2 fr.; Durbec, 50 cent.; Saunal, 2 fr.; Louis Faure, 1 fr.; Auguste Gérard, 1 fr.; Anonyme, 1 fr.; MM.Apirello, 50 cent.; Roquebrun, 2 fr.; M. Marucci, 50 cent.; Jeannot, 2 fr.; Aversa Roch, 2 fr.; J.-B. Bonello, 2 fr.; Grobbe Dominique, 1 fr.; Massabo, 1 fr.; Sasso, 1 fr.; Bobone Pierre, 1 fr. 50; M. Walker, 1 fr.; Mlle Rodeville, 1 fr. 50 ; MM. Bergondi, 1 fr.; A. Derboz, 1 fr.; Anonyme, 5 fr. Total de la première liste, 782 fr. 75.

Saint-Antoine. — Avis important : Les familles des mobilisés qui touchent l'allocation du percepteur n'ont plus droit aux secours donnés par la garderie ou par le Comité. La Commission adresse ses vifs remerciements à ses généreux donateurs, notamment à M. le curé Romanès. Merci également à MM. Cézanne frères, pour le joli lot de fromages qu'ils ont bien voulu donner. Un pressant appel est fait aux retardataires. Réunion jeudi, 3 septembre, à 6 h., au cercle de l'Union.

Comité du Rouet-Prado. — Le Comité constitué a pour but : 1. Seconder et faciliter le contrôle de la distribution des dons de toute nature, dans la proportion des ressources obtenues et de la détresse de chaque famille à secourir ; recevoir les réclamations des personnes nécessiteuses qui auraient été oubliées dans les répartitions pécuniaires ou alimentaires. Ecouter les doléances de celles qui croiraient n'avoir été qu'imparfaitement secourues et, s'il y a lieu, soutenir après enquête, ces doléances auprès des groupements répartiteurs ; 2. encourager les enrôlements et le départ pour les frontières ; se charger de toutes démarches à cette fin; 3. solliciter l'abandon temporaire aux mains de l'autorité militaire de tous les locaux disponibles et spacieux pour y abriter les soldats blessés.

Le siège du Comité est situé avenue du Prado, 151.

La direction du Comité est ainsi composée : Président d'honneur, M. E. Coriol, ingénieur-constructeur ; président, M. F. Arène, publiciste ; secrétaire, M. A. Roux, comptable ; conseiller, M. E. Blachère, mercier. Une permanence est établie au siège du Comité, pour recevoir et enregistrer les demandes, de 8 h. à 10 h. du soir, les lundi, mercredi et vendredi.

Chartreux-Blancarde. — Réunion jeudi, 3 du courant, à 9 h. du soir, 103, chemin des Chartreux. Constitution d'une Commission de secours.

Comité du boulevard Nicolas, à Saint-Barthélemy. — Les membres du Comité préviennent le public que les dons en argent s'élèvent jusqu'à ce jour à la somme de 55 francs. Tout en adressant leurs sincères remerciements aux généreux donateurs, ils font un pressant appel aux sentiments philanthropiques des personnes aisées de ce quartier. Les dons soit en argent soit en nature sont reçus au siège du Comité, bar Terminus, boulevard Nicolas. Voici d'autre part la liste des donateurs : M. Baudin, curé, 10 fr.; Mme Gondran, 10 fr.; Mme Mir, 5 fr.; M. Cholau, 5 fr.; M. Rinaudo, 10 fr.; M. Manzone, 5 fr.

Montolivet. — Le cercle du Bocage adresse un chaleureux appel à ses membres qui auraient dans leur propriété quelques pièces de disponibles pour abriter quelques familles belges et françaises des villes envahies par l'ennemi, de le faire savoir à M. le maire de Marseille ou à son président. Par cette occasion, M. le président les informe que pour en faciliter l'emménagement, il mettra à leur disposition tables, chaises, vaisselles, qui pourraient leur manquer. En outre, les familles logées à ses alentours pourront venir dans leur superbe local pour s'y récréer ; le bon accueil et les distractions qu'elles y trouveront atténueront certainement la douleur de l'éloignement de leur foyer natal. — Le président, *Méary*.

Comité de secours Prado-Saint-Adrien. — Les détenteurs de listes de souscriptions sont invités à venir les déposer *momentanément* au siège du Comité en vue d'opérer à la séance du vendredi 4 septembre, un examen qui, plus encore que les précédent, fera éclater le succès de nos efforts, la pleine efficacité de notre action. Nos souscripteurs sont nombreux et leur générosité est parfaite. Aussi est-ce avec effusion que nous accomplissons le devoir agréable de les remercier. Les dons sont toujours reçus au siège du Comité, rue Pierre-Dupré, 1, et de préférence chez M. Brumaud, trésorier, dème rue, 9, à la Justice de Paix du 7me canton.

Comité Franco-Italien. — On demande des cordonniers, des ouvriers minotiers, des ouvriers charcutiers, un chef charcutier, une commise en charcuterie. Le Comité remercie toute les personnes qui n'ont pas cessé de s'intéresser à son œuvre d'assistance et d'humanité. Encouragé par tous, il continuera à remplir son devoir avec l'aide de tous les commerçants et industriels de la place et des départements limitrophes.

Comité de secours de Saint-Louis. — Sommes remises au Comité du 23 au 29 août : Anonyme, 2 fr.; MM. Charvet, 3 fr.; Docteur Adoul, 50 fr.; Guillaumont, 10 fr. ; Anonyme, 2 fr.; Lovichi, 5 fr.; Bonnet, 1 fr.; V. Jullien, 20 fr.; Manuel, 2 fr.; Tardy, 5 fr.; Boutière, 5 fr.; Allègre, 10 fr.; Thée (produits Cotelle), 10 fr.; Cousinet, 5 fr.; Anonyme, 2 fr.; Audran (2e versement), 5 fr.; Fine, 10 fr.; Fort, 10 fr.; Requier et Cie, 50 fr.; Aymard et Delome, 10 fr.; Poussel, 5 fr.; Meyran, 28, avenue du Prado, 20 fr.; Roger, 1 fr.; Bicais, 0 fr. 15; Gottero, 5 fr.; Blanquet, 5 fr.; Mme Olive (minoterie la Madeleine), 20 fr.; MM. Matabon, 20 fr.; Tornezi, 50 fr.; Jouve, 20 fr.; Catrano, 5 fr.; Mlle Desamblanc, 5 fr.; M. Bassaget, receveur des postes, 10 fr.; Mme Imbert (2e versement), 5 fr.; M. Ferrugiat, engagé volontaire, 5 fr.; Corraze, 100 fr.; Coula, 5 fr.; Mmes Séveran, 1 fr. 50; Tige, 0 fr. 50; veuve Rivière, 2 fr.; Olivier, 1 fr.; une grand'mère pour son nouveau-né, 0 fr. 50; Débely, 1 fr.; Serafino, 0 fr. 50; Personnel du bureau de poste de Saint-Louis : le receveur, 5 fr.; les facteurs, 16 fr.; total de la liste, 526 fr. 15.

Le Comité remercie cordialement ces généreux donateurs ainsi que les nombreuses personnes qui ont offert des dons en nature. Samedi 5 septembre, à 6 h. 30, réunion du Comité au bureau de tabac Piazza-Chabus. Les personnes ayant touché leur allocation militaire et qui étaient inscrites pour la soupe et le pain sont priées de rapporter leur carte au Comité.

Les épouses et mères des mobilisés ayant à toucher l'allocation de la Presse sont priées de se présenter à l'encaissement, de 3 heures à 5 heures, au siège du Comité : l'allocation est de 5 fr. par foyer et de 1 fr. par enfant au-dessous de 16 ans. — Le président : Sauvan.

L'Avenir de la Joliette. — Le Conseil d'administration de la société de secours mutuels l'Avenir de la Joliette prévient ses sociétaires qu'il suspend le versement des quotités du mois d'août et pendant la durée de la guerre pour les sociétaires mobilisés se trouvant à jour avec la caisse. Pour les autres sociétaires, les quotités seront reçues tous les premiers dimanches de chaque mois. En ce qui concerne les femmes dont les maris ont mobilisés, prière de prévenir le secrétaire.

Société « La Modeste ». — Tous les sociétaires sont exempts du paiement de leurs quotités à partir du mois d'août et pendant la durée de la guerre, mais ils continuent à avoir droit aux secours médicaux et pharmaceutiques. Le docteur Dussaud, rue de Rome, 52, continuera à assurer le service à tous les sociétaires sans exception.

Fédération des Syndicats Commerciaux. — L'œuvre de Solidarité nationale, placée sous le patronage de la Fédération des Syndicats Commerciaux, Industriels et Agricoles des Bouches-du-Rhône remercie vivement le Syndicat des gérants de débits de tabacs de Marseille de son deuxième versement de 200 fr. au profit de l'œuvre.

Nous remercions bien sincèrement, également, MM. Rieu, Leblanc, Valentin, Ivolé, Lajard, Chave, bouchers, qui, journellement, nous envoient la viande nécessaire à la nourriture des 160 enfants secourus par l'œuvre.

Nous joignons à ces généreux donateurs : MM. Imbert de Castelmuro, Chermet et Odone, qui ajoutent journellement des friandises à leur menu, et M. Roche, directeur de l'Empire-Cinéma, qui deux fois par semaine leur assure la distraction par l'entrée gratuite dans son établissement.

Sociétés diverses

Syndicat des garçons cochers. — Vendredi 4 septembre, réunion générale. Tous les syndiqués non mobilisés sont tenus d'être présents. Très urgent.

Employés de commerce. — Le syndicat des employés de commerce et d'administrations libres se met à l'entière disposition des MM. les commerçants et industriels de Marseille et du département pour leur fournir les employés, hommes et dames (toutes catégories), dont ils auraient besoin. Ecrire ou s'adresser au siège, salle 15, Bourse du Travail.

Société de secours mutuels Saint-Victor n. 15. — La société de secours mutuels Saint-Victor n. 15 informe ses sociétaires que la perception aura lieu dimanche comme par le passé. Les sociétaires non mobilisés sont priés de venir payer leur quotité, pour la bonne marche de la société. Les épouses des sociétaires mobilisés sont priées d'en donner connaissance au bureau, Hôtel de la Mutualité, salle 6. — Le président, *Roure*.

Chronique d'Aix

M. le maire a reçu la lettre suivante de M. le préfet des Bouches-du-Rhône :

Monsieur le maire,

Je vous transmets, sous ce pli, des placards que j'adresse à la population des Bouches-du-Rhône. Je compte sur votre dévouement pour que vos concitoyens comprennent l'importance du devoir que tous nous avons actuellement à remplir vis-à-vis de nos compatriotes ou amis que la guerre a chassé de leurs foyers.

S'il se trouvait, parmi les habitants de vos communes, des familles disposées à ouvrir leur maison, qui aient le désir de participer à l'œuvre de patriotique solidarité qui nous incombe, mais qui pourraient n'en être empêchés que par l'insuffisance de leurs ressources, j'aviserais au moyen de leur faire allouer une rétribution des frais qui leur seraient occasionnés. Vous pourrez le leur faire savoir si besoin est, et vous me les signalerez pour que je prenne toute mesure utile.

Il importe que je sois fixé d'urgence sur le concours que je puis trouver dans votre commune.

Agréez, etc. — Le préfet, signé : A. SCHRAMECK.

~~~ M. le maire rappelle à ses administrés que les renseignements concernant les militaires tués, blessés, évacués ou disparus, sont portés à la connaissance du maire, soit par l'état-major de la région, soit par les dépôts des corps. En conséquence, les intéressés ne devront considérer comme *vrais* que les avis qui leur seront adressés par la mairie. Le chef de la municipalité saisit cette occasion pour faire connaître qu'il n'a reçu à l'heure actuelle aucune communication officielle à ce sujet.

~~~ Le maire prévient ses administrés qu'un bureau est ouvert à la mairie pour les offres de bureau a déjà reçu des offres de la part de citoyens de bonne volonté.

~~~ La Commission du groupe de l'Union des Gauches invite les familles dont un ou plusieurs membres ont été mobilisés à se présenter au siège, Café d'Apollon, cours Mirabeau, 31, au 1er étage, tous les jours — dimanches exceptés — de 10 heures à midi et de 5 à 7 heures du soir. La Commission désignée se mettra à leur entière disposition pour leur faciliter toutes les démarches utiles afin que les femmes ou ayant-droits puissent bénéficier des allocations et secours qui seront accordés pendant la période de la guerre. Prière de se munir du livret de famille et des feuilles d'impositions.

~~~ Hier, un service solennel a eu lieu à la Cathédrale pour les militaires tués à l'ennemi. On remarquait la présence de M. le sous-préfet, le maire, le premier président, les membres de l'Académie et des Facultés, et toutes les autorités militaires et civiles. Beaucoup de territoriaux en garnison à Aix étaient mêlés à l'assistance extrêmement dense. L'archevêque a prononcé une patriotique allocution où il mettait en parallèle les deux nations combattantes. D'un côté, les Barbares marchant contre toutes les règles de la civilisation, de l'autre, nos soldats, ceux de nos alliés luttant pour le devoir et le droit. A l'issue de la cérémonie, l'archevêque d'Aix a tenu à présenter ses remerciements à toutes les autorités présentes.

Comité de secours.— Souscriptions, 1re liste (suite). — Prince, 3 fr. ; Mme de Salve, 10 fr. ; L. Grimaud, 3 fr. ; Ch. Dragon-Noirel, 10 fr. ; Comte de Mougins de Roquefort, 100 fr. ; Valentin, tailleur, 2 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Gouland, *Petit Marseillais*, 5 fr. ; Sérus, 1 fr. ; Mme veuve Marroc, 1 fr. ; Royer, fourrures, 10 fr. ; Mme de Goy, 20 fr. ; Perrin, tapissier, 2 fr. ; Le docteur Angirany, 10 fr. ; J.-B. Arnaud, tailleur, 5 fr. ; De Fortis, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Mme veuve Paul Garcin, 5 fr. ; l'Abeille Bienfaisante, 1er versement, 25 fr. ; Mlle Maëdler, 50 fr. ; Mme Lalanne, 10 fr. ; Mlle A. Urbain, 5 fr. ; Mlle Fabre, 3 fr. ; Mme Marcille, 5 fr. ; Mlle M. Platel, 10 fr. ; Mlle Vial, 5 fr. ; Mme de Sales, 5 fr. ; Mlle Gras, 5 fr. ; Mme Roure, 20 fr. ; Anonyme, 3 fr. ; Mlle Malhomé, 3 fr. ; Mlle Crest, 5 fr. ; Mme Défendini, 2 fr. ; Mlle d'Aubergue, 5 fr. ; Mlle L. Laty, 0 fr. 50 ; Mlle I. Luc, 3 fr. ; Mme Vormessin, 2 fr. ; Anonyme, 1 fr. ; Mme Férandol, 1 fr. ; Mme Sauze, 2 fr. ; Mme veuve Alfred Ferrières, 5 fr. ; Mlle Ferrières, 5 fr. ; Ricard, 40 fr. ; Drot, 20 fr. ; Michaud, 10 fr. ; Aubert, 10 fr. ; Mme Laforge, 2 fr. ; Jaubert, 1er versement, 20 fr. ; Grellet, 4 fr. ; Aubergy, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; Bouillard, 5 fr. ; Mme Laugier, 1er versement, 10 fr. ; B. G. 10 fr. ; Mme Elisée Casse, 10 fr. ; Mme A. Gros, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mlle Rosine Belval, 10 fr. ; Gaveau, 5 fr. ; Berthet, 5 fr. ; Bernard, 10 fr. ; Palazzi, 10 fr. ; Humeau, 10 fr. ; Pessemesse, inspecteur d'Académie, 20 fr. ; Chaudoin, proviseur du Lycée, 10 fr. ; Bartoli, économe, 20 fr.; Costecalde, 10 fr.; Sperlé, 10 fr.; MM.Poggiale, 10 fr.; Badier, 7 fr.; Mairot, 10 fr.; Valran, 10 fr. ; Ducros, doyen Faculté, 10 fr. ; Déplat, inspecteur primaire, 10 fr. ; Richaud, économe, Ecole Normale, 10 fr. ; Salin, 10 fr. ; P. Bernard, directeur Ecole primaire supérieure, 10 fr.

Inouï et Merveilleux

Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et devants incassables.

PRIX UNIQUE : 42 fr.

A l'Inouï Tailleur — Rue Colbert 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37 — MARSEILLE

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

DRAPEAUX

DE TOUTES LES PUISSANCES

Vente en

GROS et DÉTAIL

AU GRAND St-MICHEL

40, rue des Minimes

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 2 Septembre 1914. — Garino François, boulevard Battala, 11. — Berge Dominique, rue des Chapeliers, 11. — Dépaule Henri, avenue de la Capelette, 105. — Sarno Yolande, rue des Chartreux, 9. — Agu Catherine, Cité des Platanes, 12. — Anastasio Fernand, cours Julien, 14. — Maubert Baptistin, La Valentine. — Aparici François, rue Séry-prolongée, 17. — Tognetti Jean, boulevard des Italiens, 21. — Pagano Marcel, rue Bergère, 53. — Crescenzo Rose, rue de la Loubière, 5. — Julien Gabriel, boulevard Gazzino, 33. — Peyrol Léon, rue Neuve-Saint-Martin, 1. — Russel, de passage à Marseille. — Coulomb Denise, boulevard National, 59. — Nocella Auguste, rue de la Taulisse, 4. — Fabrizio Rose, rue de Nuits, 6. — Rémy Louise, boulevard de la Magdeleine, 19.

Total : 25 naissances, dont 5 illégitimes.

DECES du 2 Septembre 1914. — Broquier Marcelle, 22 ans, Sainte-Marguerite. — Regouffre Anne, 77 ans, Mazargues. — Toye Rose, 35 ans, Cannet. — Couston Marie, 30 ans, rue Fortia, 14. — Rapetti Domenico, 61 ans, rue Pautrier, 25. — Cadenel Marie, 71 ans, boulevard des Chartreux, 2 a. — Veysseyre Jean, 2 mois, rue Sylvestre, 29. — Bois Forniaud Marius, 1 an, rue Montée-Saint-Esprit, 7. — Le Boubennec René, 30 ans, boulevard Vauban, 104. — Cayol Jean, 75 ans, Sainte-Marguerite. — Lapierre Marie, 70 ans, Bonneveine. — Piccini Joseph, 17 jours, impasse Lorrain, 4. — Chevret Marius, 52 ans, boulevard Merle, 15. — Monin Amélie, 31 ans, rue Turenne, 108. — Bergoni Marie, 36 ans, rue Château-Murier, 7. — Deloffre Maurice, 7 jours, Grand'Rue, 68. — Alet Félix, 60 ans, rue Reinard, 83. — Tron Marius, 19 ans, Sainte-Marguerite. — Robinet Louise, 20 ans, boulevard du Rouet. — Maurin Marie, 18 mois, chemin du Roucas-Blanc, 11 a. — Céone Angélique, 63 ans, traverse Chape, 27. — Ventura Elise, 8 mois, rue du Vieux-Palais, 10. — Peprats Emilie, 66 ans, rue Conio, 13. — Gingat Vincent, 4 mois, rue Blidah, 6.

Total : 31 décès, dont 13 enfants.

Tribune du Travail

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : demi-ouvrier et apprenti peintres dégrossi ou non, avec références ; apprenti pâtissier dégrossi avec certificats ; ouvrières repasseuses. S'adresser : Bourse du Travail, rue de l'Académie.

Grands Bains de Mer Monnier

PLAGE DU PRADO

Etablissement de premier ordre — Confort — Hygiène — Propreté absolue

RENDEZ-VOUS DES FAMILLES ET DE LA BELLE SOCIÉTÉ

RESTAURANT RÉPUTÉ -- CONSOMMATIONS DE MARQUES

Superbe Terrasse sur la Mer — Téléph. 27-08

MALADIES SECRÈTES Ecoulements, Maladies de peau, Maladies coloniales, Rétrécissements, Impuissance, Hémorroïdes, Métrites. Guérison radicale et rapide Consultations toute la journée et p. CORRESPONDANCE, 20, rue Colbert, 20 Quinze ans d'existence. — INSTITUT SPECIAL, docteur de Paris, licencié-ès-sciences, ex-interne au concours des hôpitaux de Paris, officier I. P. méd. d'or (exposition d'hyg.). — NOTA : Guérison radicale de la Syphilis par Méthode nouvelle de reconst. minérale du plasma sanguin, 60 à 90 jours, suivant les cas. Sérum de Quéry et Nicolle. Prix de l'Injection du 606 d'Ehrlich dose forte, vingt francs.

AUX MÈRES DE FAMILLE

Pendant la durée de la guerre la Fécule Gidet pour l'alimentation de l'enfance sera vendue à toutes les mères de famille à raison de 0.60 la boîte de 300 grammes.

Pharmacie Dianoux, Grand Chemin d'Aix, 30

606 et le néo-606 pour la guérison de la Syphilis sont appliqués à l'Institut Sérothérapique de France, 56, allées de Meilhan, Analyse du Sang, Voies Urinaires. Electrolyse. Cons. de 10 à midi et de 3 à 7 h. Dim. de 10 à mid.

MOUSSEUX CANADIEN

REMPLACE LE VIN

digestif, rafraîchissant, hygiénique. Le paquet 0.60, p. poste 0.75. Dépôt : Meynadier et dans toutes les épiceries et drogueries. Vente Arnaud, rue Belle-de-Mai, 125, Marseille.

Toutes les Maladies de la Peau

Ainsi que SYPHILIS, Artério-Sclérose, Rhumatisme, Eczéma Hémorroïdes SONT GUÉRIS par le merveilleux

DÉPURATIF GERAND

Régénérateur du Sang

5 fr. le flacon ; 3 fr. le demi-flacon Postal 0,80 en sus

DÉPOTS : Beauchamp, cours Saint-Louis. Franc, 200, boulevard de la Madeleine. MARSEILLE

BAINS

145, Grand Chemin d'Aix

Bains simples, 0.40 cent. (linge compris) Bains-Douches, 0.20 c.

Mme DELOR, DE PARIS prof. sciences divinatoires, délai 8 j. p. réalité, consult., réussit tout. 12, r. de la Palud, au 2e ét. Pas confondre.

MAISTRE

Place Préfecture, 1

son personnel n'étant pas encore tout mobilisé, se charge comme par le passé de tous travaux d'enseignes, d'écriteaux, etc., etc.

Téléphone 58-07

OUVRIÈRE coiffeuse sachant faire ondulation Marcel est demandée, 37, rue Tapis-Vert.

CHAMBRES meublées indépendantes pour hommes à louer. S'adresser boulevard Notre-Dame, 11, à la droguerie.

A VENDRE mobilier complet, 75, rue Sénac.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909, *dans* le journal LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire.

La loi stipule (article 3), que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8e au 15e jour après la première insertion.

L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

VIEUX JOURNAUX

Pour Pliage et Emballage

A VENDRE

S'adresser Bureau du Journal

Appartements Meublés

CHAMBRES & CUISINES

46, rue Fortia

HOMME jeune, 36 ans, bachelier ès-lettres et ès-sciences. Parlant et écrivant anglais et espagnol, demande emploi correspondant, comptabilité, etc. Sérieuses références. Ecrire Labrunerie, 42, rue Vacon.

PERDU par épouse de mobilisé mère de 4 enfants, en venant de toucher son indemnité composée de 4 billets de 20 fr., de la perception rue Paradis, 118, à pl. Notre-Dame-du-Mont, en passant par Préfecture et rue des Bergers. Le rapporter Mme Chave, rue de la Loubière, 121.

PERDU dimanche, tram Ste-Marthe, lorgnon or. Prière rap. c. réc. Vignau, 94, bd Saint-Loup, ou écrire.

Le gérant : VICTOR HEYRIES.

Imp. et Stér. du *Petit Provençal*, rue de la Darse, 75.